



















## II. LA SITUATION BUDGETAIRE

Sont examinées ci-après :

- . les principales caractéristiques du budget de 2009 et de son exécution comparées aux années antérieures ;
- . l'évolution des autorisations et prévisions budgétaires résultant des lois de finances rectificatives et des mesures réglementaires ;
- . l'analyse détaillée des opérations exécutées.

### 1. Caractéristiques générales du budget de 2009

#### A Prévisions et résultats

(En millions €)

	Loi de finances initiale (I)	Loi de finances rectificative n° 2009-122 du 04-02-2009 (II)	Loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20-04-2009 (III)	Loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30-12-2009 (IV)	Total des prévisions V = (I+II+III+IV)	Exécution de loi de règlement (VI)	Projet de loi de règlement (VI-V)	Ecart exécution - prévisions (VI-V)
<b>DÉPENSES DU BUDGET GENERAL BRUTES</b>								
Dépenses brutes hors fonds de concours	379 028	11 377	2 283	9 785	402 473	399 078		- 3 395
<i>A déduire :</i>								
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	101 965	1 100		11 087	114 152	111 669		- 2 483
<b>Dépenses nettes, hors financement par fonds de concours</b>	<b>277 063</b>	<b>10 277</b>	<b>2 283</b>	<b>- 1 302</b>	<b>288 321</b>	<b>287 409</b>		<b>- 912</b>
<i>Dépenses financées par fonds de concours</i>	3 316				3 316	3 516		200
<b>Total des dépenses nettes du budget général, y compris financement par fonds de concours</b>	<b>280 379</b>	<b>10 277</b>	<b>2 283</b>	<b>- 1 302</b>	<b>291 637</b>	<b>290 925</b>		<b>- 712</b>
<b>RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>								
Recettes fiscales brutes	361 348	- 5 900	- 7 366	- 22 151	325 931	325 919		- 12
<i>A déduire :</i>								
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	101 965	1 100		11 087	114 152	111 669		- 2 483
Recettes fiscales nettes	259 383	- 7 000	- 7 366	- 33 238	211 779	214 250		2 471
Recettes non fiscales	22 678		- 1 089	- 2 067	19 522	19 451		- 71
<i>A déduire :</i>								
<i>Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et des Communautés européennes</i>	71 149	2 500		2 517	76 166	76 200		34
<b>Recettes nettes, hors fonds de concours</b>	<b>210 912</b>	<b>- 9 500</b>	<b>- 8 455</b>	<b>- 37 822</b>	<b>155 135</b>	<b>157 501</b>		<b>2 366</b>
<i>Fonds de concours</i>	3 316				3 316	3 518		202
<b>Total des recettes nettes du budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>214 228</b>	<b>- 9 500</b>	<b>- 8 455</b>	<b>- 37 822</b>	<b>158 451</b>	<b>161 019</b>		<b>2 568</b>
<b>Solde du budget général</b>	<b>- 66 151</b>	<b>- 19 777</b>	<b>- 10 738</b>	<b>- 36 520</b>	<b>- 133 186</b>	<b>- 129 906</b>		<b>3 280</b>
<b>Solde des budgets annexes</b>								
<b>Solde des comptes spéciaux ( hors F.M.I.)</b>	<b>- 835</b>		<b>- 6 850</b>	<b>- 6</b>	<b>- 7 691</b>	<b>- 8 122</b>		<b>- 431</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES</b>								
.Hors F.M.I.	- 66 986	- 19 777	- 17 588	- 36 526	- 140 877	- 138 028		2 849

Nota : En 2009, les rattachements de fonds de concours sont inférieurs aux recouvrements. Un fonds de concours s'élevant à 1 million € a été en effet recouvré en 2009 mais n'a pas été rattaché pour régulariser son imputation erronée en 2007.

En 2009, le déficit hors FMI inscrit en loi de finances initiale (- 67 milliards €) s'établit en exécution à **- 138 milliards €** contre - 56,3 milliards € en LFI 2008.

Les principaux écarts par rapport aux prévisions de la troisième loi de finances rectificative du 30 décembre 2009 sont les suivants, **s'agissant du budget général** :

**- en recettes :**

Les recettes fiscales nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts, inscrites pour 259,4 milliards € en LFI, revues à la baisse successivement de 7 milliards €, de 7,4 milliards € et de 33,2 milliards € par les trois lois de finances rectificatives pour être ramenées à 211,8 milliards € fin décembre 2009, atteignent finalement en exécution 214,3 milliards € (en diminution de 50,9 milliards € par rapport à 2008).

Pour les recettes non fiscales, les réalisations sont en ligne avec les prévisions de la dernière loi de finances rectificative (19,5 milliards €).

**- en dépenses<sup>2</sup> :**

Les dépenses du budget général se sont élevées à 290,9 milliards € hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours.

Hors fonds de concours, les dépenses du budget général s'élèvent à 287,4 milliards €. Appréciables sur un périmètre élargi (dépenses du budget général nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts et des fonds de concours, majorées des prélèvements sur recettes) les dépenses s'élèvent à 363,6 milliards €, soit près d'un milliard € de moins que la prévision arrêtée en collectif (364,5 milliards €). Hors dépenses réalisées au titre du plan de relance (15,7 milliards €), la dépense est inférieure à celle votée par le Parlement en loi de finances initiale pour 2009. La norme de dépense a donc été respectée cette année.

Le **solde des comptes spéciaux** hors FMI, arrêté en collectif à - 7,7 milliards €, s'établit à - 8,1 milliards € contre + 0,7 milliard € en 2008.

Le résultat des comptes spéciaux, inférieur globalement de 0,4 milliard € à la prévision rectifiée, recouvre des situations contrastées.

Les **comptes d'affectation spéciale** (CAS), prévus en excédent de 1,2 milliard € en collectif, enregistrent un excédent de recettes de 1,7 milliard € (contre un déficit de 0,7 milliard € en 2008) ; cette variation résulte du CAS « Pensions » (+ 0,3 milliard €) et du CAS « Participations financières de l'État » (+ 1,7 milliard €).

**Les comptes de concours financiers** pour lesquels il était prévu en collectif un déficit de 9 milliards € présentent en exécution un déficit de 10,3 milliards € soit un écart de + 1,3 milliard €. Ceci est principalement imputable au compte d'avances aux collectivités territoriales qui représente plus de 80% des dépenses totales des comptes de concours financiers. Ce compte d'avance enregistre en effet un déficit de 1,4 milliards € (contre un déficit prévu en collectif de 0,5 milliard €).

Les comptes de commerce présentent un solde excédentaire de 0,4 milliard € qui s'explique notamment par les opérations du compte « Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État ».

**Les comptes d'opérations monétaires** présentent un solde excédentaire de 0,6 milliard €, imputable aux opérations réalisées avec le FMI.

<sup>2</sup> Situation en crédits de paiements.

## RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA PREVISION A L'EXECUTION

(En millions €)

Désignation des recettes	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n° 2009-122 du 4 février 2009	Loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20 avril 2009	Loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009	Total des prévisions au 31-12-2009 [I+II+III+IV]	Projet de loi de règlement	Écart PLR-loi de finances initiale rectifiée [VI-V] [VII]
	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)	(VI)	(VII)
<b>A. Recettes fiscales</b>							
Impôt sur le revenu	59 355		- 2 100	- 1 265	55 990	55 057	- 933
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	6 450			205	6 655	6 742	87
Impôt sur les sociétés et contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	60 094	- 3 400	- 500	- 7 974	48 220	49 476	1 256
Autres impôts directs et taxes assimilées	14 089		- 400	- 482	13 207	13 505	298
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	15 251		- 151	- 311	14 789	14 902	113
Taxe sur la valeur ajoutée	186 312	- 2 500	- 3 516	- 10 963	169 333	168 114	- 1 219
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	19 797		- 699	- 1 361	17 737	18 123	386
<b>TOTAL A</b>	<b>361 348</b>	<b>- 5 900</b>	<b>- 7 366</b>	<b>- 22 151</b>	<b>325 931</b>	<b>325 919</b>	<b>- 12</b>
A déduire : remboursements et dégrèvements d'impôts	101 965	1 100		11 087	114 152	111 669	- 2 483
<b>TOTAL A (net)</b>	<b>259 383</b>	<b>- 7 000</b>	<b>- 7 366</b>	<b>- 33 238</b>	<b>211 779</b>	<b>214 250</b>	<b>2 471</b>
<b>B. Recettes non fiscales</b>	22 677		- 1 089	- 2 067	19 521	19 451	- 70
<b>TOTAL NET (A + B)</b>	<b>282 060</b>	<b>- 7 000</b>	<b>- 8 455</b>	<b>- 35 305</b>	<b>231 300</b>	<b>233 701</b>	<b>2 401</b>
A déduire :							
<b>C. Prélèvements sur les recettes de l'État</b>							
au profit des Collectivités territoriales	52 249	2 500		1 452	56 201	56 204	3
au profit des Communautés européennes	18 900			1 065	19 965	19 996	31
<b>TOTAL C</b>	<b>71 149</b>	<b>2 500</b>		<b>2 517</b>	<b>76 166</b>	<b>76 200</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL NET DES RECETTES, NETTES DES PRELEVEMENTS (A + B - C)</b>	<b>210 911</b>	<b>- 9 500</b>	<b>- 8 455</b>	<b>- 37 822</b>	<b>155 134</b>	<b>157 501</b>	<b>2 367</b>
<b>D. Fonds de concours</b>	3 316				3 316	3 518	202
<b>TOTAL GENERAL NET, Y COMPRIS FONDS DE CONCOURS (A + B - C + D)</b>	<b>214 227</b>	<b>- 9 500</b>	<b>- 8 455</b>	<b>- 37 822</b>	<b>158 450</b>	<b>161 019</b>	<b>2 569</b>

## COMPTES SPÉCIAUX DE LA PREVISION A L'EXECUTION

(En millions €)

Catégorie de comptes spéciaux	Loi de finances initiale			Lois de finances rectificatives			Total des prévisions			Projet de loi de règlement			Écart Projet de loi de règlement - Loi de finances rectifiée		
	(I)			(II)			(III)			(IV)			(III - IV)		
	D	R	S	D	R	S	D	R	S	D	R	S	D	R	S
Comptes d'affectation spéciale	57 464	57 459	-5	-2 156	-960	1 196	55 308	56 499	1 191	52 395	54 143	1 748	-2 913	-2 356	557
Comptes de concours financiers	99 436	98 506	-930	8 213	161	-8 052	107 649	98 667	-8 982	105 969	95 680	-10 289	-1 680	-2 987	-1 307
Comptes de commerce			18						18			359			341
Comptes d'opérations monétaires -hors FMI			82						82			60			-22
<b>TOTAL DES COMPTES SPECIAUX HORS FMI</b>			<b>-835</b>			<b>-6 856</b>			<b>-7 691</b>			<b>-8 122</b>			<b>-431</b>

(D : Dépenses, R : Recettes, S : Solde)

## B Éléments d'appréciation

L'exécution des lois de finances pour 2009 peut être appréciée par comparaison avec celles des quatre dernières années au regard de plusieurs critères :

- l'évolution des dépenses et des recettes du budget général ;
- la couverture des dépenses par les recettes ;
- l'évolution du déficit budgétaire ;
- l'évolution du besoin de financement des administrations publiques.

## L'ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET GENERAL

	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
Recettes du budget général <sup>(1)</sup>	249,1	230,4	232,4	221,2	161,0
Dépenses du budget général <sup>(2)</sup>	294,3	272,9	270,6	278,2	290,9

(1) Nettes des prélèvements sur recettes de l'État

(2) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours

(3) Les montants des dépenses et recettes de 2009 intègrent l'effet des mesures prises au titre du plan de relance de l'économie

## LA COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES <sup>(1)</sup>

	(En milliards €)				
	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes du budget général <sup>(1)</sup>	249,1	230,4	232,4	221,2	161,0
Dépenses du budget général <sup>(2)</sup>	294,3	272,9	270,6	278,2	290,9
% de couverture des dépenses par les recettes	84,7	84,4	85,9	79,5	55,3

(1) Nettes des prélèvements sur recettes de l'État

(2) Hors remboursements et dégrèvements d'impôts et y compris fonds de concours

## L'ÉVOLUTION DU SOLDE DES LOIS DE RÈGLEMENT (HORS FMI)

	(En milliards €)				
	2005	2006	2007	2008	2009
Solde d'exécution	- 43,5	- 39,0	- 38,4 <sup>(1)</sup>	- 56,3	- 138,0

(1) Hors produits de cession de titres EDF.

## L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT DES AMINISTRATIONS PUBLIQUES

	(En milliards €)				
	2005	2006	2007	2008	2009
Déficit des administrations publiques	50,4	41,1	51,4	64,7	144,8
Déficit public en pourcentage du PIB total	2,9	2,3	2,7	3,3	7,5

Source : Insee, Comptes Nationaux, Chiffres notifiés à l'Union européenne

## 2. Evolution des autorisations et prévisions budgétaires

### A Les modifications liées aux lois de finances rectificatives

Les prévisions initiales de 2009 ont été modifiées par trois lois de finances rectificatives :

- la loi n°2009-122 du 4 février 2009 pour la mise en œuvre du plan de relance de l'économie ;
- la loi n°2009-431 du 20 avril 2009 qui renforce les actions déjà engagées pour relancer l'économie française ;
- la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 qui a notamment procédé à la ratification des décrets d'avance.

### 1- ÉVOLUTION DES PREVISIONS DE RECETTES

#### 1.1 La loi de finances rectificative n°2009-122 du 4 février 2009

Par rapport à la loi de finances initiale, les recettes nettes sont inférieures de 9 500 millions € et se décomposent ainsi :

	(En millions €)
Révision des évaluations de recettes fiscales brutes :	- 5 900
· produit de l'impôt sur les sociétés	- 3 400
· produit de la taxe de la valeur ajoutée	- 2 500
Révision à la hausse des remboursements et dégrèvements d'impôts	1 100
<b>Total pour les recettes nettes</b>	<b>- 7 000</b>
Augmentation des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	2 500
<b>TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>- 9 500</b>

Par ailleurs, une recette supplémentaire de 3 milliards € est constatée au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », en vue d'abonder les moyens du Fonds stratégique d'investissement.

#### 1.2 La loi de finances rectificative n°2009-431 du 20 avril 2009

Cette loi de finances rectificative procède à la révision des recettes attendues en 2009 pour tenir compte de la réactualisation des prévisions de croissance qui conduit à réviser à la baisse les évaluations de recettes fiscales et non fiscales :

	(En millions €)
<b>Révision des évaluations de recettes fiscales brutes :</b>	<b>- 7 366</b>
· produit de l'impôt sur le revenu	- 2 100
· produit de l'impôt sur les sociétés	- 500
· autres impôts directs et taxes assimilées	- 400
· produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers	- 151
· produit de la TVA	- 3 516
· produit de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	- 699
<b>Révision des recettes non fiscales</b>	<b>- 1 089</b>
<b>TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>- 8 455</b>

S'agissant des comptes spéciaux, les évaluations de recettes du compte « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » sont révisées à la hausse de 61 millions €.

### 1.3 La loi de finances rectificative n° 2009-1674 d u 30 décembre 2009

Cette troisième loi de finances rectificative reprend la révision des recettes associée au projet de loi de finances initiale pour 2010 et la modifie marginalement, afin de traduire l'incidence des mesures fiscales contenues dans cette loi de finances rectificative.

	(En millions €)
<b>Révision des évaluations de recettes fiscales brutes dont :</b>	<b>- 22 151</b>
· produit de l'impôt sur le revenu	- 1 265
· produit de l'impôt sur les sociétés	- 7 974
· autres impôts directs et taxes assimilées	- 482
· produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers	- 311
· produit de la TVA	- 10 963
· produit de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	- 1 360
<b>Révision des recettes non fiscales</b>	<b>- 2 067</b>
<b>Révision des prélèvements sur recettes</b>	<b>2 517</b>
<b>TOTAL NET DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>- 26 735</b>

S'agissant des comptes spéciaux, la révision des évaluations pour 2009 se traduit comme suit :

	(En millions €)
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	
· Gestion du patrimoine immobilier de l'État	- 860
· Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien	- 600
· Participations financières de l'État	- 2 500
<b>Comptes de concours financiers</b>	
· Avances aux collectivités territoriales	100

## 2- EVOLUTION DES CREDITS

### 2.1 La loi de finances rectificative n° 2009-122 du 4 février 2009

Les ouvertures de crédits supplémentaires portent sur un total de 15 038 millions € en autorisations d'engagement et 14 377 millions € en crédits de paiement (remboursements et dégrèvements compris). Elles se répartissent comme suit :

	(En millions €)	
<b>Budget Général</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Budget Général</i>	12 038	11 377
<i>(dont plan de relance de l'économie)</i>	<i>(10 938)</i>	<i>(10 277)</i>
<b>Comptes spéciaux</b>		
<i>Participations financières de l'État</i>	3 000	3 000
<i>(dont plan de relance de l'économie)</i>	<i>(3000)</i>	<i>(3000)</i>

## 2.2 La loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20 avril 2009

### 2.2.1 Les ouvertures de crédits

Les ouvertures de crédits supplémentaires portent sur un total de 9 541 millions € en autorisations d'engagement et 9 459 millions € en crédits de paiement. Elles se répartissent comme suit :

(En millions €)

<b>Budget Général</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Budget Général</i>	2 631	2 549
<i>(dont plan de relance de l'économie)</i>	(2 323)	(2 283)
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Comptes de concours financiers</i>	6 911	6 911
<i>(dont prêts à la filière automobile)</i>	(6 650)	(6 650)

### 2.2.2 Les annulations de crédits

Les annulations de crédits associées à la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 portent sur un montant total de 298 millions € en AE et de 296 millions € en CP qui se répartit comme suit :

(En millions €)

<b>Budget Général</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Budget Général</i>	268	266
<b>Budgets annexes</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Contrôle et exploitation aériens</i>	30	30

## 2.3 La loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009

### 2.3.1 Les ouvertures de crédits

Les ouvertures de crédits supplémentaires portent sur un total de 17 574 millions € en autorisations d'engagement et 17 600 millions € en crédits de paiement. Elles se répartissent comme suit :

(En millions €)

<b>Budget Général</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Budget Général</i>	16 333	16 360
<i>dont remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	(11 087)	(11 087)
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>	4	4
<i>Comptes de concours financiers</i>	1 237	1 237

### 2.3.2 Les décrets d'avance

La loi de finances rectificative du 30 décembre a procédé à la ratification de trois décrets d'avance.

**Le décret d'avance du 13 juillet 2009** qui porte sur un montant de 303 millions € en AE et de 385 millions € en CP sur le budget général et de 5 millions € en AE et CP sur le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » est destiné à financer diverses dépenses urgentes, parmi lesquelles :

- achats de masques de protection pour la grippe A/H1N1 (46 millions € en AE et CP),
- indemnisation des collectivités touchées par des calamités naturelles (45 millions € en AE et 22 millions € en CP) ;
- opérations immobilières du ministère de la Défense (140 millions € en AE et 245 millions € en CP).



Ces ouvertures sont entièrement compensées par des annulations de crédits imputées sur le budget général et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

**Le décret d'avance du 9 novembre 2009** porte sur un montant de 406 millions € en AE et de 328 millions € en CP sur le budget général et de 250 millions € en AE et en CP sur le compte « Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres ». Ces ouvertures concernent notamment le financement :

- des opérations extérieures de la défense (228 millions € en AE et en CP) ;
- des dépenses au profit des demandeurs d'asile (70 millions € en AE et 60 millions € en CP) ;
- des aides à l'acquisition de véhicules propres (financement du dispositif dit « prime à la casse ») : (250 millions € en AE et en CP).

Ces ouvertures sont entièrement compensées par des annulations de crédits imputées sur le budget général et sur le compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou des organismes privés » au titre des prêts à la filière automobile.

**Le décret d'avance du 8 décembre 2009** vise à ouvrir 65 millions € en AE et en CP sur le compte « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » afin de permettre le versement d'une avance au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens pour éviter une rupture dans ses paiements au mois de décembre. Cette ouverture est compensée par une annulation sur le budget général.

### 2.3.3 Les annulations de crédits

S'ajoutant aux annulations de crédits liées aux décrets d'avance, les annulations de crédits associées à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2009 portent sur un montant total de 11 645 millions € en AE et de 11 670 millions € en CP sur le périmètre du budget général et des comptes spéciaux et se répartissent comme suit :

	(En millions €)	
<b>Budget Général</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Budget Général</i>	6 485	6 510
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>AE</b>	<b>CP</b>
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>	5 160	5 160
<i>(dont Participations financières de l'État)</i>	(4 000)	(4 000)

## 3- EVOLUTION DES PREVISIONS DE SOLDE BUDGETAIRE

Après les modifications apportés par les lois de finances rectificatives, le déficit initialement fixé à 66 986 millions € est porté à 140 877 millions € à l'occasion du troisième collectif budgétaire. Cette évolution est principalement imputable à deux facteurs :

- la très forte **dégradation conjoncturelle** suite à la crise économique mondiale, qui a conduit à enregistrer d'importantes moins-values sur les recettes fiscales (ceci concerne notamment les impôts les plus sensibles à la conjoncture économique, à savoir l'IS et la TVA)
- l'**effort de relance du Gouvernement** qui impacte à la fois les dépenses budgétaires (budget général ainsi que prélèvements sur recettes), les recettes fiscales et le solde des comptes de concours financiers.

## 4- RECAPITULATION DES MODIFICATIONS APPORTEES PAR LES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le tableau ci-après retrace la situation de la prévision budgétaire après les lois de finances rectificatives.

(En millions €)

	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative n° 2009-122 du 4 février 2009			Total net
		Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>					
<b>Dépenses</b>					
Dépenses brutes du budget général	379 028			11 377	11 377
<i>A déduire :</i>					
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	101 965			1 100	1 100
Dépenses nettes du budget général	277 063			10 277	10 277
Fonds de concours	3 316				
<b>Dépenses nettes du budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>280 379</b>			<b>10 277</b>	<b>10 277</b>
<b>Ressources</b>					
Recettes fiscales brutes	361 348				-5 900
<i>A déduire :</i>					
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	101 965				1 100
Recettes fiscales nettes	259 383				-7 000
Recettes non fiscales	22 678				
<i>A déduire :</i>					
<i>Prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et Communautés européennes</i>	71 149				2 500
Recettes nettes des prélèvements	210 912				-9 500
Fonds de concours	3 316				
<b>Recettes nettes du budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>214 228</b>				<b>-9 500</b>
<b>Solde du budget général</b>	<b>-66 151</b>				<b>-19 777</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>					
Dépenses, hors fonds de concours	2 103				
Dépenses, y compris fonds de concours	2 122				
Recettes, hors fonds de concours	2 103				
Recettes, y compris fonds de concours	2 122				
<b>Solde des budgets annexes</b>					
<b>COMPTES SPÉCIAUX</b>					
<b>Dépenses</b>					
Comptes d'affectation spéciale	57 464			3 000	3 000
Comptes de concours financiers	99 436				
Comptes de commerce (solde)	-18				
Comptes d'opérations monétaires (solde)	-82				
Total des dépenses des comptes spéciaux	156 800			3 000	3 000
<b>Ressources</b>					
Comptes d'affectation spéciale	57 459				3 000
Comptes de concours financiers	98 506				
Total des recettes des comptes spéciaux	155 965				3 000
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>-835</b>				
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-66 986</b>				<b>-19 777</b>

(En millions €)

Loi de finances rectificative n°2009-431 du 20 avril 2009				Loi de finances rectificative n°2009-1674 du 30 décembre 2009				Total des prévisions pour 2009
Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	Total net	Décrets d'avances et d'annulations	Annulations	Ouvertures	Total net	
	-266	2 549	2 283	-65	-6 510	16 360	9 785	402 473
						11 087	11 087	114 152
	-266	2 549	2 283	-65	-6 510	5 273	-1 302	288 321
								3 316
	<b>-266</b>	<b>2 549</b>	<b>2 283</b>	<b>-65</b>	<b>-6 510</b>	<b>5 273</b>	<b>-1 302</b>	<b>291 637</b>
			-7 366				-22 151	325 931
							11 087	114 152
			-7 366				-33 238	211 779
			-1 089				-2 067	19 522
							2 517	76 166
			-8 455				-37 822	155 135
								3 316
			<b>-8 455</b>				<b>-37 822</b>	<b>158 451</b>
			<b>-10 738</b>				<b>-36 520</b>	<b>-133 186</b>
	-30		-30					2 073
			-30					2 092
			-30					2 073
			-30					2 092
					-5 160	4	-5 156	55 308
		6 911	6 911	65		1 237	1 302	107 649
								-18
								-82
		6 911	6 911	65	-5 160	1 241	-3 854	162 857
			61				-3 960	56 560
							100	98 606
			61				-3 860	155 166
		<b>-6 911</b>	<b>-6 850</b>	<b>-65</b>	<b>5 160</b>	<b>-1 241</b>	<b>-6</b>	<b>-7 691</b>
			<b>-17 588</b>				<b>-36 526</b>	<b>-140 877</b>



## B. Les mesures réglementaires

Aux mesures législatives exposées précédemment se sont ajoutées des mesures de gestion à caractère réglementaire. Celles-ci peuvent être classées en deux groupes :

### 1. LES MODIFICATIONS AFFECTANT LA REPARTITION DES CREDITS

---

Ces mesures ne modifient pas le montant net des crédits de l'ensemble du budget général, mais seulement leur ventilation entre les ministères ou à l'intérieur d'un même ministère. C'est le cas, notamment, des transferts, des répartitions de dotation globale et des virements.

### 2. LES MODIFICATIONS AFFECTANT - EN AUGMENTATION OU EN DIMINUTION - LE VOLUME DES CREDITS

---

Viennent accroître les dotations, les crédits reportés de 2008 à 2009, les ouvertures de crédits au titre des fonds de concours ainsi que les modifications de crédits liées à des plus-values de recettes (budgets annexes et comptes d'affectation spéciale).

Viennent, en revanche, diminuer le volume des crédits au titre de l'exercice 2009 les reports de crédits vers la gestion 2010 prononcés par arrêtés ministériels et les décrets d'annulations non associés aux décrets d'avances et aux lois de finances rectificatives.

## FONDS DE CONCOURS, PAR

Désignation	Prévisions	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>A. Budget général</b>		
Action extérieure de l'État	8 320 000	8 320 000
Administration générale et territoriale de l'État	60 681 800	60 681 800
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	43 668 712	42 838 712
Aide publique au développement	250 000	250 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	1 320 964	1 320 964
Conseil et contrôle de l'État	3 715 740	3 715 740
Culture	55 830 488	42 194 819
Défense	665 459 085	665 459 085
Direction de l'action du Gouvernement	4 138 890	4 138 890
Écologie, développement et aménagement durables	2 001 126 000	2 204 416 000
Économie	16 011 000	16 011 000
Engagements financiers de l'État		
Enseignement scolaire	5 610 000	5 610 000
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	24 410 500	24 410 500
Immigration, asile et intégration	19 565 500	19 565 500
Justice	1 810 000	1 810 000
Médias		
Outre-Mer	14 711 225	14 711 225
Plan de relance		
Politique des territoires	35 350 000	40 350 000
Pouvoirs publics		
Provisions		
Recherche et enseignement supérieur	51 985 000	55 485 000
Régimes sociaux et de retraite		
Relations avec les collectivités territoriales	135 000	135 000
Remboursements et dégrèvements		
Santé	2 500 000	2 500 000
Sécurité	32 528 000	32 528 000
Sécurité civile	1 533 794	1 533 794
Solidarité, insertion et égalité des chances	22 031 000	22 031 000
Sport, Jeunesse et vie associative	11 780 000	11 510 000
Travail et emploi	34 400 000	34 400 000
Ville et logement	130 000	130 000
<b>TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL NET DES ANNULATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>3 119 002 698</b>	<b>3 316 057 029</b>
<i>Pour mémoire :</i>		
<i>Décrets d'annulations sur exercices antérieurs</i>		
<b>TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL BRUT DES ANNULATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>3 119 002 698</b>	<b>3 316 057 029</b>
<b>B. Budgets annexes</b>		
Contrôle et exploitation aériens	19 260 918	19 260 918
<b>TOTAL DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>19 260 918</b>	<b>19 260 918</b>
<b>C. Comptes spéciaux</b>		
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		
<b>TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)</b>	<b>3 138 263 616</b>	<b>3 335 317 996</b>

## MISSION, POUR L'ANNEE 2009 (en euros)

Exécution		Différences		Variations en %	
Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
7 002 864	7 002 864	-1 317 136	-1 317 136	-15,8	-15,8
26 024 412	26 024 412	-34 657 388	-34 657 388	-57,1	-57,1
33 629 079	36 715 947	-10 039 633	-6 122 765	-23,0	-14,3
897 796	897 796	647 796	647 796	259,1	259,1
1 784 449	1 784 449	463 485	463 485	35,1	35,1
3 518 334	3 518 334	-197 406	-197 406	-5,3	-5,3
32 354 204	34 780 932	-23 476 284	-7 413 887	-42,0	-17,6
713 006 355	707 889 825	47 547 270	42 430 740	7,1	6,4
12 756 959	12 756 959	8 618 069	8 618 069	208,2	208,2
2 796 762 250	2 155 971 647	795 636 250	-48 444 353	39,8	-2,2
126 606 648	126 606 648	110 595 648	110 595 648	690,7	690,7
15 369 180	15 369 180	9 759 180	9 759 180	174,0	174,0
26 835 651	26 835 651	2 425 151	2 425 151	9,9	9,9
19 188 749	19 188 749	-376 751	-376 751	-1,9	-1,9
3 085 175	3 085 175	1 275 175	1 275 175	70,5	70,5
27 220 699	27 220 699	12 509 474	12 509 474	85,0	85,0
35 653 430	40 653 430	303 430	303 430	0,9	0,8
87 313 051	70 488 874	35 328 051	15 003 874	68,0	27,0
120 012	120 012	-14 988	-14 988	-11,1	-11,1
1 755 831	1 755 831	-744 169	-744 169	-29,8	-29,8
48 332 750	48 332 750	15 804 750	15 804 750	48,6	48,6
3 799 929	3 799 929	2 266 135	2 266 135	147,7	147,7
26 664 368	26 664 368	4 633 368	4 633 368	21,0	21,0
7 905 507	11 213 304	-3 874 493	-296 696	-32,9	-2,6
91 530 463	91 530 463	57 130 463	57 130 463	166,1	166,1
131 914	131 914	1 914	1 914	1,5	1,5
<b>4 149 250 059</b>	<b>3 500 340 142</b>	<b>1 030 247 361</b>	<b>184 283 113</b>	<b>33,0</b>	<b>5,6</b>
16 054 365	16 054 365				
<b>4 165 304 424</b>	<b>3 516 394 507</b>	<b>1 030 247 361</b>	<b>184 283 113</b>	<b>33,0</b>	<b>5,6</b>
21 779 744	21 779 744	2 518 826	2 518 826	13,1	13,1
<b>21 779 744</b>	<b>21 779 744</b>	<b>2 518 826</b>	<b>2 518 826</b>	<b>13,1</b>	<b>13,1</b>
473 748	473 748	473 748	473 748		
<b>473 748</b>	<b>473 748</b>	<b>473 748</b>	<b>473 748</b>		
<b>4 171 503 551</b>	<b>3 522 593 634</b>	<b>1 033 239 935</b>	<b>187 275 687</b>	<b>32,9</b>	<b>5,6</b>

## REPORTS DE CRÉDITS, PAR MISSION,

Désignation	Reports 2008 à 2009 (Ouvertures sur 2009)	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>A. Budget général</b>		
Action extérieure de l'État	237 529 377	9 885 261
Administration générale et territoriale de l'État	87 518 520	53 453 494
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	64 401 792	72 073 906
Aide publique au développement	64 948 645	33 951 062
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	6 943 197	11 376 787
Conseil et contrôle de l'État	12 066 848	7 894 847
Culture	327 769 260	19 995 420
Défense	2 124 088 896	1 260 537 914
Direction d'e l'action du Gouvernement	34 865 847	18 356 499
Écologie, développement et aménagement durables	2 385 771 169	787 928 369
Économie	60 275 479	50 453 556
Engagements financiers de l'État		
Enseignement scolaire	73 374 641	6 519 645
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	657 802 436	179 911 163
Immigration, asile et intégration	9 135 606	15 058 577
Justice	1 014 098 740	19 075 071
Médias	2 211 025	8 398 290
Outre-Mer	21 501 462	23 796 082
Plan de relance		
Politique des territoires	2 465 266	10 659 160
Pouvoirs publics		
Provisions		
Recherche et enseignement supérieur	373 978 565	194 212 134
Régimes sociaux et de retraite		100 000
Relations avec les collectivités territoriales	89 605 418	61 234 533
Remboursements et dégrèvements		
Santé	4 657 709	9 987 902
Sécurité	482 593 623	99 854 671
Sécurité civile	19 904 933	3 875 900
Solidarité, insertion et égalité des chances	30 371 432	63 790 174
Sport, jeunesse et vie associative	28 941 529	3 408 033
Travail et emploi	107 687 539	110 308 109
Ville et logement	65 515 583	35 576 680
<b>TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>8 390 024 537</b>	<b>3 171 673 239</b>



## DE 2008 A 2009 ET DE 2009 A 2010 (en euros)

Reports 2009 à 2010 (Annulations sur 2009)		Différences		Variations en %	
Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
127 215 530	16 465 174	-110 313 847	6 579 913	-46,4	66,6
94 531 150	68 727 648	7 012 630	15 274 154	8,0	28,6
42 913 721	89 838 029	-21 488 071	17 764 123	-33,4	24,6
50 112 042	38 303 516	-14 836 603	4 352 454	-22,8	12,8
7 254 583	2 962 391	311 386	-8 414 396	4,5	-74,0
22 373 006	10 051 518	10 306 158	2 156 671	85,4	27,3
325 968 475	23 027 803	-1 800 785	3 032 383	-0,5	15,2
2 996 594 055	360 504 582	872 505 159	-900 033 332	41,1	-71,4
38 454 805	24 044 134	3 588 958	5 687 635	10,3	31,0
2 190 083 084	638 407 714	-195 688 085	-149 520 655	-8,2	-19,0
20 875 578	22 739 075	-39 399 901	-27 714 481	-65,4	-54,9
109 142 729	22 587 509	35 768 088	16 067 864	48,7	246,5
543 822 316	215 860 805	-113 980 120	35 949 642	-17,3	20,0
10 009 049	10 682 098	873 443	-4 376 479	9,6	-29,1
680 189 880	47 777 166	-333 908 860	28 702 095	-32,9	150,5
27 219 218	13 734 968	25 008 193	5 336 678	n.s.	63,5
27 967 688	27 930 602	6 466 226	4 134 520	30,1	17,4
576 948 268	977 919 242	576 948 268	977 919 242		
25 830 097	8 100 041	23 364 831	-2 559 119	n.s.	-24,0
302 867 232	197 319 830	-71 111 333	3 107 696	-19,0	1,6
1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 300 000	0,0	n.s.
85 001 799	65 822 355	-4 603 619	4 587 822	-5,1	7,5
4 013 750	6 780 060	-643 959	-3 207 842	-13,8	-32,1
380 234 768	33 400 723	-102 358 855	-66 453 948	-21,2	-66,6
122 179 093	120 666 413	102 274 160	116 790 513	n.s.	n.s.
28 269 307	38 756 639	-2 102 125	-25 033 535	-6,9	-39,2
22 214 249	6 754 180	-6 727 280	3 346 147	-23,2	98,2
195 785 731	234 109 588	88 098 192	123 801 479	81,8	112,2
88 818 162	122 192 222	23 302 579	86 615 542	35,6	243,5
<b>9 148 289 365</b>	<b>3 446 866 025</b>	<b>758 264 828</b>	<b>275 192 786</b>	<b>9,0</b>	<b>8,7</b>

## REPORTS DE CRÉDITS, PAR MISSION,

Désignation	Reports 2008 à 2009	
	(Ouvertures sur 2009)	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>B. Budgets annexes</b>		
Contrôle et exploitation aériens	164 165 820	2 457 697
Publications officielles et information administrative	14 511 556	816 340
<b>TOTAL DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>178 677 376</b>	<b>3 274 037</b>
<b>C. Comptes spéciaux</b>		
<b>Comptes à crédits</b>		
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	33 460 354	122 821 851
Développement agricole et rural	14 481 850	34 441 055
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	804 813 902	929 004 775
Participations financières de l'État	4 000 895 562	4 001 866 822
Pensions	201 318 804	201 504 636
<i>Total des comptes d'affectation spéciale</i>	<b>5 054 970 472</b>	<b>5 289 639 139</b>
<i>Comptes de concours financiers</i>		
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	2 820 000	5 320 000
<b>TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX</b>	<b>5 057 790 472</b>	<b>5 294 959 139</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)</b>	<b>13 626 492 385</b>	<b>8 469 906 415</b>

## DE 2008 A 2009 ET DE 2009 A 2010 (en euros)

Reports 2009 à 2010		Différences		Variations en %	
(Annulations sur 2009)					
Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
198 634 039	15 484 082	34 468 219	13 026 385	21,0	n.s.
14 108 651	3 570 191	-402 905	2 753 851	-2,8	n.s.
<b>212 742 690</b>	<b>19 054 273</b>	<b>34 065 314</b>	<b>15 780 236</b>	<b>19,1</b>	<b>n.s.</b>
22 072 139	154 726 544	-11 388 215	31 904 693	-34,0	26,0
11 974 513	41 443 250	-2 507 337	7 002 195	-17,3	20,3
587 458 926	643 654 595	-217 354 976	-285 350 180	-27,0	-30,7
5 659 240 139	5 659 240 139	1 658 344 577	1 657 373 317	41,4	41,4
887 952 891	887 963 719	686 634 087	686 459 083	n.s.	n.s.
<b>7 168 698 608</b>	<b>7 387 028 247</b>	<b>2 113 728 136</b>	<b>2 097 389 108</b>	<b>41,8</b>	<b>39,7</b>
210 761 483	221 961 483	207 941 483	216 641 483	n.s.	n.s.
<b>7 379 460 091</b>	<b>7 608 989 730</b>	<b>2 321 669 619</b>	<b>2 314 030 591</b>	<b>41,8</b>	<b>39,7</b>
<b>16 740 492 146</b>	<b>11 074 910 028</b>	<b>3 113 999 761</b>	<b>2 605 003 613</b>	<b>22,9</b>	<b>30,8</b>

## MODIFICATIONS APPORTÉES AUX LOIS DE FINANCES INITIALE

Désignation	Prévisions des lois de finances initiale et rectificative (a)	Reports de la gestion précédente	Virements		Transferts	
			Ouvertures	Annulations	Ouvertures	Annulations
<b>I. Autorisations d'engagement</b>						
Budget général :						
Dépenses brutes	416 204	8 390	146	- 146	4 470	- 4 470
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	- 114 152					
Dépenses nettes	302 052	8 390	146	- 146	4 470	- 4 470
Budgets annexes	2 099	179				
Comptes spéciaux :						
Comptes d'affectation spéciale	55 303	5 055				
Comptes de concours financiers	108 379	3				
Total des comptes spéciaux	163 682	5 058				
<b>Total des autorisations d'engagement</b>	<b>467 833</b>	<b>13 627</b>	<b>146</b>	<b>- 146</b>	<b>4 470</b>	<b>- 4 470</b>
<b>II. Crédits de paiement</b>						
Budget général :						
Dépenses brutes	402 473	3 172	140	- 140	3 989	- 3 989
<i>A déduire :</i>						
<i>Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	- 114 152					
Dépenses nettes	288 321	3 172	140	- 140	3 989	- 3 989
Budgets annexes	2 074	3				
Comptes spéciaux :						
Comptes d'affectation spéciale	55 308	5 290				
Comptes de concours financiers	107 648	5				
Comptes de commerce (solde)	- 18					
Comptes d'opérations monétaires (solde)	- 82					
Total des comptes spéciaux	162 856	5 295				
<b>Total des crédits de paiement</b>	<b>453 306</b>	<b>8 467</b>	<b>140</b>	<b>- 140</b>	<b>3 989</b>	<b>- 3 989</b>

(a) Chiffres déterminés sur la base des crédits répartis.

## ET RECTIFICATIVES PAR LES MESURES RÉGLEMENTAIRES

Répartitions		Fonds de concours	Modifications de crédits liées à des plus-values de recettes	Autres modifications réglementaires	Crédits ouverts	Reports à la gestion suivante	(En millions €)
Ouvertures	Annulations						Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement
190	- 190	4 149			428 743	- 9 148	419 595
					- 114 152		- 114 152
190	- 190	4 149			314 591	- 9 148	305 443
		22		9	2 309	- 213	2 096
					60 358	- 7 168	53 190
					108 382	- 211	108 171
					168 740	- 7 379	161 361
<b>190</b>	<b>- 190</b>	<b>4 171</b>		<b>9</b>	<b>485 640</b>	<b>- 16 740</b>	<b>468 900</b>
190	- 190	3 500			409 145	- 3 447	405 698
»					- 114 152		- 114 152
190	- 190	3 500		9	294 993	- 3 447	291 546
		22			2 099	- 19	2 080
					60 598	- 7 387	53 211
					107 653	- 222	107 431
					- 18		- 18
					- 82		- 82
					168 151	- 7 609	160 542
<b>190</b>	<b>- 190</b>	<b>3 522</b>		<b>9</b>	<b>465 243</b>	<b>- 11 075</b>	<b>454 168</b>

### C Modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement

Le projet de loi de règlement comporte diverses mesures d'ouvertures et d'annulations de crédits se répartissant comme suit :

(En euros)

Désignation des missions	Ouvertures de crédits complémentaires		Annulations de crédits non consommés	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>A. Budget général</b>				
Action extérieure de l'État			10 762 420,20	2 012 354,26
Administration générale et territoriale de l'État			66 405 559,09	35 358 546,24
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales			27 879 684,95	6 666 790,82
Aide publique au développement			13 402 018,27	9 351 716,26
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation			3 550 643,56	7 275 448,34
Conseil et contrôle de l'État			9 282 899,80	10 400 578,81
Culture			178 584 215,88	5 552 658,16
Défense			257 467 813,63	8 646 920,82
Direction d'e l'action du Gouvernement			11 461 878,15	15 727 797,07
Écologie, développement et aménagement durables			332 287 621,00	45 662 098,80
Économie			52 349 420,72	7 292 449,71
Engagements financiers de l'État			131 210 527,06	131 737 886,06
Enseignement scolaire			82 408 625,38	43 482 550,07
Gestion des finances publiques et des ressources humaines			108 337 110,63	37 945 039,95
Immigration , asile et intégration			3 803 676,37	3 554 856,51
Justice		168 213,46	157 946 793,20	5 021 082,69
Médias			3 000,31	3 000,30
Outre-Mer			40 137 889,43	10 749 856,10
Plan de relance			0,99	0,37
Politique des territoires			36 263 461,33	2 165 471,21
Pouvoirs publics			75 000,00	5 525 346,00
Provisions			13 899 000,00	13 899 000,00
Recherche et enseignement supérieur			73 612 715,88	43 184 394,53
Régimes sociaux et de retraite			25 852 267,64	25 952 267,64
Relations avec les collectivités territoriales			69 721 410,57	4 462 755,03
Remboursements et dégrèvements			2 483 089 986,55	2 483 089 986,55
Santé			106 163 041,79	100 391 717,90
Sécurité			66 093 201,84	2 530 426,63
Sécurité civile			29 827 973,38	3 999 157,25
Solidarité, insertion et égalité des chances			27 783 535,13	7 372 328,04
Sport, jeunesse et vie associative			8 616 809,64	4 530 728,52
Travail et emploi			22 581 727,07	7745670,86
Ville et logement			65 319 733,73	13 764 111,14
<b>TOTAL DU BUDGET GÉNÉRAL</b>		<b>168 213,46</b>	<b>4 516 181 663,17</b>	<b>3 105 054 992,64</b>
<b>B. Budgets annexes</b>				
Contrôle et exploitation aériens		111 034 182,89	67 718 190,92	34 058 868,19
Publications officielles et information administrative		38 890 665,74	17 478 381,05	24 505 905,87
<b>TOTAL DES BUDGETS ANNEXES</b>		<b>149 924 848,63</b>	<b>85 196 571,97</b>	<b>58 564 774,06</b>

Les ouvertures de crédits complémentaires sur le budget général concernent un programmes doté de crédits limitatifs : 168,2 milliers € en CP au titre de la conduite et pilotage de la politique de la justice : expérimentations Chorus.

S'agissant des budgets annexes, on note des ouvertures de crédits de 111 millions € sur le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » et de 39 millions € sur le budget annexe « Publications officielles et information administrative » au titre de l'augmentation du fonds de roulement.

(En euros)

Désignation des missions	Ouvertures de crédits complémentaires		Annulations de crédits non consommés		Autorisations de découvert complémentaires
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
<b>C. Comptes spéciaux</b>					
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>					
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route			2,81	0,65	
Développement agricole et rural			2 943 221,49	2 943 221,78	
Gestion du patrimoine immobilier de l'État			582 660 454,32	225 294 428,62	
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien					
Participations financières de l'État			544 811 360,04	544 811 360,04	
Pensions		5 278,58	42 926 997,68	43 085 297,96	
<i>Total des comptes d'affectation spéciale</i>		5 278,58	1 173 342 036,34	816 134 309,05	
<i>Comptes de concours financiers</i>					
Accords monétaires internationaux					
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			912 721 392,73	912 721 392,73	
Avances à l'audiovisuel public					
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres			47 062 402,63	3 435 271,75	
Avances aux collectivités territoriales			566 971 344,00	488 807 302,02	
Prêts à des États étrangers	32 375 203,68		28 962 224,62	56 769 347,63	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			183 359,25	182 457,41	
<i>Total des comptes de concours financiers</i>	32 375 203,68		1 555 900 723,23	1 461 915 771,54	
<i>Comptes de commerce</i>					
Approvisionnement des armées en produits pétroliers					
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire					
Constructions navales de la marine militaire					
Couverture des risques financiers de l'État					
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État					
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État					
Gestion des actifs carbone de l'État					
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes					
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses					
Opérations commerciales des domaines					
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement					
Régie industrielle des établissements pénitentiaires					
<i>Total des comptes de commerce</i>					
<i>Comptes d'opérations monétaires</i>					
Émission des monnaies métalliques					
Opérations avec le Fonds monétaire international					9 058 435 752,65
Pertes et bénéfices de change					
<i>Total des comptes d'opérations monétaires</i>					9 058 435 752,65
<b>TOTAL DES COMPTES SPÉCIAUX</b>	<b>32 375 203,68</b>	<b>5 278,58</b>	<b>2 729 242 759,57</b>	<b>2 278 050 080,59</b>	<b>9 058 435 752,65</b>

S'agissant des comptes spéciaux, il est demandé l'ouverture de crédits complémentaires de 5 278,58 € au titre du compte d'affectation spéciale « Pensions » et de 32,4 millions € ouvertures de crédits complémentaires en AE sur les prêts à des États étrangers dotés de crédits évaluatifs. L'autorisation de découverts complémentaire porte sur le FMI, compte doté pour mémoire en loi de finances initiale.

### 3. Analyse de l'exécution

#### 1 LE DEFICIT BUDGETAIRE 2009 EST MOINS ELEVE QUE NE LE PREVOYAIT LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE DECEMBRE

L'exercice 2009 s'achève sur un déficit budgétaire de 138 milliards €, en augmentation de 81,7 milliards € par rapport à 2008. Celle-ci est due à l'impact financier et économique de la crise sur l'évolution des recettes et à la mise en œuvre du plan de relance de l'économie.

Le déficit est néanmoins en amélioration de 2,9 milliards € par rapport à la prévision retenue dans la loi de finances rectificative de décembre. Cette amélioration tient principalement à deux facteurs :

- **des dépenses inférieures d'un milliard € aux crédits votés**, liées en partie à un décalage du paiement de certaines dépenses du plan de relance et, pour le reste, à la maîtrise des dépenses courantes ;

- **de meilleures rentrées fiscales constatées en fin d'année** (+ 2,5 milliards € par rapport aux prévisions contenues dans le collectif budgétaire).

#### 2 LE BUDGET GENERAL EST MARQUE PAR UNE DIMINUTION DES RECETTES ET UNE MAITRISE DES DEPENSES

**2.1 Les recettes du budget général hors remboursements et dégrèvements d'impôts (R & D) sont supérieures de 2,6 milliards € aux prévisions faites en collectif ; elles s'inscrivent toutefois en forte baisse par rapport à 2008.**

Les recettes du budget général, (hors R&D), s'élèvent à 161 milliards € après 221,2 milliards € en 2008 (- 27,2 %).

**Hors fonds de concours, les recettes nettes des R&D et des prélèvements sur recettes du budget général** (157,5 milliards €) s'inscrivent en augmentation de 2,4 milliards € par rapport aux prévisions du collectif, (+ 2,5 milliards € sur les recettes fiscales hors R&D et - 0,1 milliard € sur les recettes non fiscales).

Pour leur part, les fonds de concours restent globalement à un niveau comparable en exécution (3,5 milliards €) et en prévision (3,3 milliards €), comme les prélèvements sur recettes (76,2 milliards € en exécution et en prévision).



**Les recettes fiscales, hors R&D, s'établissent à 214,3 milliards € contre 259,9 milliards € en 2008** (- 17,5 %). Elles se composent de 325,9 milliards € de recettes brutes desquelles il faut déduire 111,7 milliards € de remboursements et dégrèvements.

en milliards €	LFI	LFR III	Niveau à la fin décembre		Variations en %	
	2009	2009	2008	2009	Exécution 2009 / exécution 2008 Périimètre courant	Exécution 2009 / exécution 2008 Périimètre constant
<b>Recettes fiscales <sup>(1)</sup></b>	<b>259,4</b>	<b>211,8</b>	<b>265,1</b>	<b>214,3</b>	<b>-19,2</b>	<b>- 18,6</b>
Impôt sur le revenu net	52,5	47,7	51,7	46,7	- 9,8	- 9,8
Impôt sur les sociétés – net <sup>(2)</sup>	42,4	19,0	49,2	20,9	- 57,5	-57,5
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) - nette	15,3	14,8	16,1	14,9	- 7,4	- 1,6
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – nette	132,7	117,0	129,9	118,4	- 8,8	- 8,6
Autres recettes fiscales – nettes <sup>(3) (5)</sup>	16,5	13,3	18,3	13,3	- 26,8	- 23,6

(1) Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements

(2) Hors IS par voie de rôle et CSB en 2008.

(3) Y compris IS par voie de rôle et CSB en 2008.

(4) IR net = IR brut - remboursements et dégrèvements d'IR et restitutions relatives à la prime pour l'emploi (PPE)

(5) la ligne « autres recettes fiscales nettes » 2008 est retraitée en nouvelle nomenclature 2009 qui reclasse en recettes fiscales un certain nombre de recettes classées jusqu'alors en recettes non fiscales.

**L'impôt sur le revenu net** passe de 51,7 milliards € en 2008 à 46,7 milliards €, soit une diminution de 9,8 %, en retrait de 1 milliard € par rapport à la prévision de décembre.

**Les recettes nettes d'impôt sur les sociétés**, hors contribution sociale sur les bénéficiaires en 2008, s'établissent à 20,9 milliards € et accusent une baisse de 28,3 milliards € (soit une diminution de 57,5 %) par rapport à 2008. Les recettes sont cependant en hausse de 1,9 milliard € par rapport aux prévisions du collectif de fin d'année. Ce résultat s'explique essentiellement par de meilleurs versements observés en décembre au titre du dernier acompte d'IS.

Les recouvrements bruts d'impôt sur les sociétés s'élèvent à 49,5 milliards €. Sur ce total s'impute un montant élevé de restitutions d'IS (28,6 milliards € en 2009 contre 13,3 milliards € en 2008) qui s'explique notamment par les mesures de relance portant sur la restitution anticipée des créances de crédit impôt sur la recherche (3,8 milliards €) et sur les reports en arrière de déficit (5,0 milliards €).

**La taxe sur la valeur ajoutée nette** s'établit à 118,4 milliards € contre 129,9 milliards € en 2008. Elle est supérieure de 1,5 milliard € à la prévision du collectif de décembre.

**La taxe intérieure sur les produits pétroliers** s'élève à 14,9 milliards € après 16,1 milliards € en 2008, en ligne par rapport à la prévision du collectif de décembre qui avait revu son produit à la baisse de 0,3 milliard € par rapport à la précédente loi de finances.

Le montant **des autres recettes fiscales nettes** s'élève à 13,4 milliards € contre 18,3 milliards € en 2008. Cette comparaison est établie à nomenclature constante : à partir de 2009, les prélèvements sur les jeux<sup>3</sup>, jusqu'à présent considérés comme des recettes non-fiscales, sont désormais intégrés dans le champ des recettes fiscales.

<sup>3</sup> Ceci concerne notamment les jeux exploités par la Française des jeux (1,8 milliard € en 2009), les jeux dans les casinos (0,8 milliard €) ainsi que les paris hippiques (0,7 milliard €).

## 2.2 Les recettes non fiscales restent en phase avec les prévisions

Les **recettes non fiscales**, qui s'élèvent à 19,5 milliards €, affichent une exécution inférieure de 8,6 milliards € à l'exécution de 2008 (28 milliards €, soit - 38,7 %). Elles ne s'écartent pas des prévisions retenues en collectif de décembre.

Retraitée des changements de nomenclature intervenus en 2009, l'exécution 2008 des recettes non fiscales est ramenée à 22,8 milliards €.

*Les montants qui suivent en regard de l'exécution 2008 sont des montants retraités.*

En revanche, les mesures de changements de périmètre n'ont qu'un impact très restreint sur les recettes non fiscales (0,1 milliard €).

Le produit des **dividendes et recettes assimilées** s'élève à 5,3 milliards € après 8,7 milliards € en 2008, soit une diminution de 39,4 %, qui concerne :

- les produits des **participations de l'État dans les entreprises financières** : 1,9 milliard € (2,8 milliards € en 2008) du fait de l'absence en 2009 d'un dividende versé en 2008 par la Caisse des dépôts et Consignations.
- les produits **des participations de l'État dans les entreprises non financières et les établissements publics non financiers** : 3,3 milliards € (5,6 milliards € en 2008) notamment en raison des effets de l'évolution à la baisse des résultats des entreprises et de la décision prise par certaines entreprises de procéder à une distribution de dividendes sous forme de titres.

Les **produits du domaine de l'État** s'établissent à 1,3 milliard € après 1,4 milliard € en 2008. Ils comprennent le paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires (0,7 milliard €), qui ont donc leur symétrique en dépense.

Les **produits de la vente de biens et services** (4,9 milliards €, comme en 2008) sont constituées pour plus des 3/4 par les recettes liées aux frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des collectivités territoriales (3,8 milliards €, après 3,7 milliards € en 2008).

Les remboursements et **intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières** s'élèvent en 2009 à 1,9 milliard € après 0,6 milliard € en 2008. Les recettes de ce poste comprennent, pour l'essentiel, les versements au titre des créances garanties par l'État dans le cadre d'opérations de rééchelonnement de dettes issues de prêts pour lesquels l'État a été appelé en garantie par l'agence française de développement (AFD). En 2009, il s'agit de l'opération de consolidation des dettes de la République de Côte d'Ivoire (1,1 milliard €).

Pour leur part, les intérêts de prêts à des banques et à des États étrangers (0,5 milliard €) correspondent à des prêts retracés dans le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

Le produit des **amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites** s'élève à 1,8 milliard €, comme en 2008, dont 0,6 milliard € au titre des amendes forfaitaires de police de la circulation.

Le poste « **Divers** » s'élève à 4,3 milliards €, en diminution de 18,2 % par rapport à 2008 (5,3 milliards €), et comprend principalement :

- les versements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (1 milliard € contre 2,5 milliards € en 2008) ;
- divers produits de la rémunération de la garantie de l'État (1,4 milliard €) ;
- des recettes accidentelles à différents titres pour 0,7 milliard € contre 0,3 milliard € en 2008.

### 2.3 Hors dépenses réalisées au titre du plan de relance, la dépense a été contenue et s'établit en dessous du plafond voté par le Parlement en loi de finances initiale

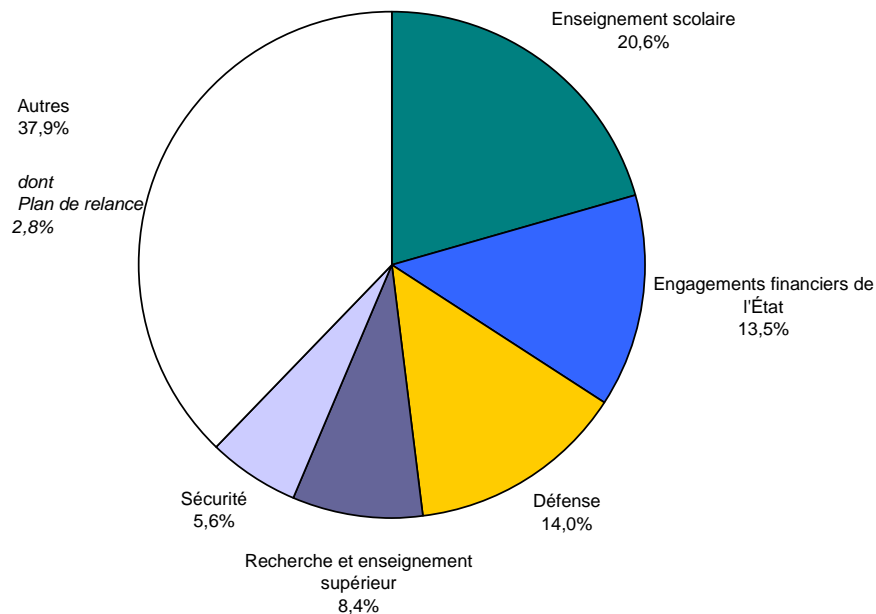
Appréciables sur un périmètre élargi aux prélèvements sur recettes, les dépenses du budget général (hors fonds de concours et attributions de produits) s'élèvent à 363,6 milliards €, soit près d'un milliard € de moins que la prévision arrêtée en collectif (364,5 milliards €). Hors dépenses du plan de relance de l'économie, **la dépense s'établit à 348 milliards €, pour un plafond fixé à 348,2 milliards € en loi de finances initiale. La norme de dépense a ainsi été respectée.**

#### 2.3.1 Les dépenses du budget général évoluent par rapport à la LFI sous l'effet du plan de relance de l'économie

Les dépenses s'élèvent à 287,4 milliards €, déduction faite des recettes de fonds de concours, et se situent ainsi 10,3 milliards € au-dessus du montant fixé en loi de finances initiale. Cette évolution s'explique essentiellement par les dépenses au titre des mesures de relance de l'économie (dont 8 milliards € sur la seule mission "plan de relance de l'économie").

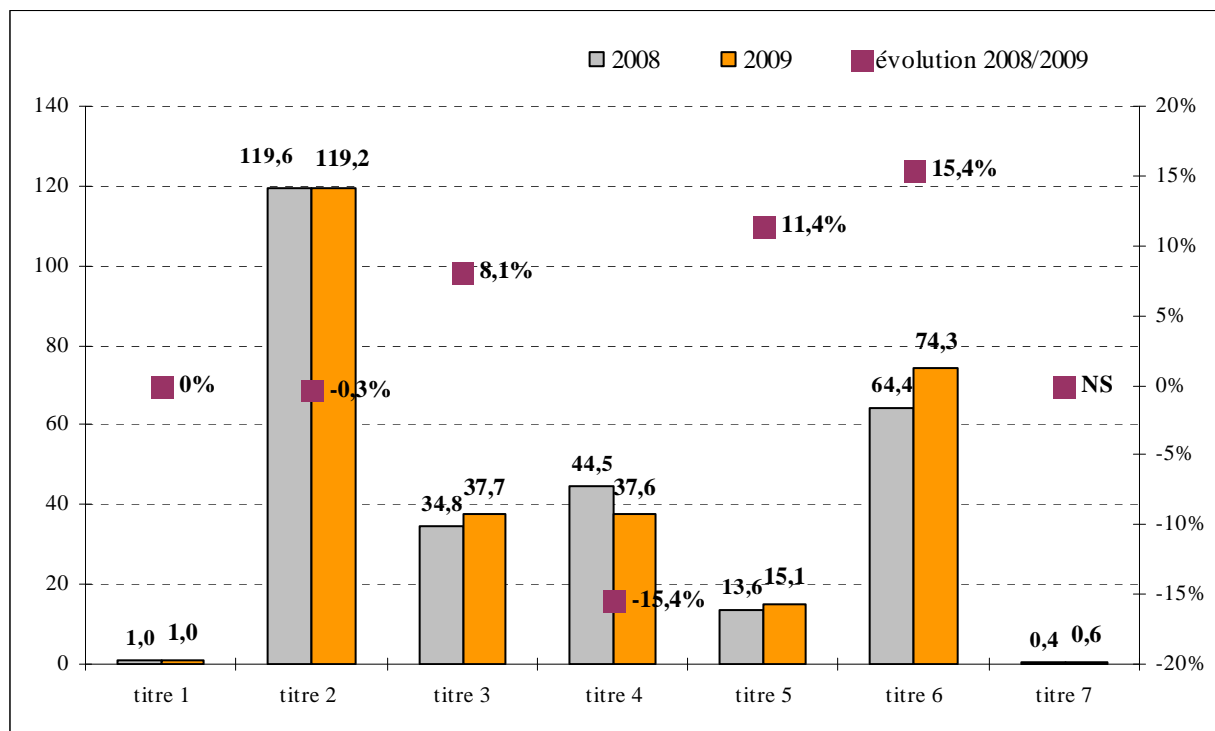
#### Dépenses du budget général par mission (hors R&D)

L'analyse en pourcentage de l'exécution totale des dépenses du budget général par mission (290,9 milliards € hors remboursements et dégrèvements d'impôts) met en relief les dépenses suivantes :



La mission **Plan de relance de l'économie** enregistre à fin décembre des dépenses directes au titre du programme « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi » pour 5 432 millions €, du programme « Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité » pour 1 915 millions €, et du « Programme exceptionnel d'investissement public » pour 694 millions €. Ces montants ne retracent pas l'intégralité des dépenses liées au plan de relance, des dépenses ayant été comptabilisées sur d'autres missions (après des transferts de crédits depuis la mission « Plan de relance de l'économie ») ou au titre des prélèvements sur recettes (remboursement anticipé du FCTVA aux collectivités territoriales).

**Dépenses du budget général par titre  
(y compris fonds de concours et attributions de produits et hors R & D) :**



Les **dotations aux pouvoirs publics** (titre 1) se sont établies à 1 milliard € dont 0,5 milliard € pour l'Assemblée Nationale et 0,3 milliard € pour le Sénat.

Les **dépenses de personnel** (titre 2) sont maîtrisées et leur montant dans le budget général, hors remboursements et dégrèvements, reste stable en 2009 par rapport à 2008. Elles s'élèvent à 119,2 milliards €, après 119,6 milliards € en 2008 et se répartissent en :

- rémunérations d'activité : 72,2 milliards €, dont 41,3 milliards € au titre des rémunérations principales des personnels titulaires civils et 7,3 milliards € au titre des militaires ;
- cotisations et contributions sociales : 46 milliards € ;
- prestations sociales et allocations diverses : 1 milliard €.

Ces dépenses intègrent des cotisations et contributions sociales au titre des pensions qui constituent des recettes du CAS « Pensions » venant équilibrer les dépenses de pensions de ce compte spécial.

L'exécution 2009 des **dépenses de fonctionnement** (43,1 milliards € sur le titre 3 hors R&D) est marquée par d'importants paiements au titre du plan de relance de l'économie (3,4 milliards € sur la seule mission « plan de relance de l'économie », dont 3 milliards € sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour doter le fonds stratégique d'investissement - FSI -) et des changements d'imputation par titre de dépense entre 2008 et 2009 liés à la mise en oeuvre de la loi sur l'autonomie des universités (2 milliards €). Une fois la dépense retraitée de ces deux montants, elle s'élève à 37,7 milliards €, en augmentation de 8,1 % (34,8 milliards € en 2008 contre 37,7 milliards € en 2009). Les dépenses de fonctionnement retraitées du changement d'imputation et des dépenses de la seule mission « Plan de relance de l'économie » se répartissent entre :

- les subventions pour charges de service public (17,6 milliards € en 2009 après 16,1 milliards € en 2008). L'augmentation des dépenses entre 2008 et 2009 (+ 1,5 milliard €) se concentre sur la mission « Recherche et enseignement supérieur », évolution liée aux efforts consentis par l'État dans ce domaine d'une part, et sur la mission « Écologie, développement et aménagement durable » d'autre part (subvention à l'AFITF pour 1,2 milliard €, et efforts dans le cadre du Grenelle) ;

- et les dépenses de fonctionnement de l'État (20,1 milliards €). Elles concernent en premier lieu la mission « Défense » (9,5 milliards €) et augmentent par rapport à 2008 (+ 1,4 milliard €). Cette évolution est pour une large part imputable aux dépenses réalisées grâce aux crédits transférés depuis la mission « Plan de relance de l'économie » sur les autres missions du budget général.

Les **charges de la dette de l'État** (titre 4) atteignent 37,6 milliards € contre 44,5 milliards € en 2008 (-15,5 %). Cette diminution de 6,9 milliards € résulte de la baisse des taux d'intérêts et de la faiblesse de l'inflation, qui font plus que compenser l'augmentation du besoin de financement du déficit, dont le coût se fait surtout sentir à compter de l'année suivante.

Les **dépenses d'investissement** (titre 5) augmentent de 11,8 %, s'établissant en 2009 à 15,1 milliards € après 13,5 milliards € en 2008. Elles sont constituées pour la quasi totalité (13,2 milliards €) par des dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat, avec pour principaux bénéficiaires les équipements et infrastructures militaires (9,4 milliards €).

L'augmentation des dépenses d'investissement (1,6 milliard €) concerne les dépenses d'infrastructures de transport (+ 0,3 milliard €) mais surtout pour plus de la moitié les dépenses du ministère de la défense (+ 0,6 milliard € au titre des immobilisations incorporelles et + 0,6 milliard € au titre des immobilisations corporelles). Ce dynamisme traduit les effets du plan de relance de l'économie sur les dépenses d'avenir.

Composante essentielle des politiques publiques en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, les **dépenses d'intervention** (74,3 milliards € hors R&D) constituent le deuxième poste d'augmentation substantielle des dépenses par titre par rapport à 2008, avec une augmentation de + 15,4 %. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des transferts aux ménages (+ 3 milliards €) et aux entreprises (+ 4,2 milliards €), résultant notamment du plan de relance de l'économie (+ 4,3 milliards € pour les seules dépenses exécutées sur la mission « Plan de relance de l'économie »).

Les **dépenses d'opérations financières** (titre 7) s'établissent à 0,6 milliard €. Elles sont principalement constituées de dotations en fonds propres (0,4 milliard €).

### 2.3.2 Les recettes de fonds de concours et d'attributions de produits sont stables

Les fonds de concours, estimés à 3,3 milliards € en LFI, restent globalement à un niveau comparable en exécution (3,5 milliards €).

Les rattachements de fonds de concours ont bénéficié en premier lieu au ministère de l'Énergie, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement des territoires avec un montant de crédits de 2,2 milliards € (1,9 milliard € en 2008) et pour une moindre part au ministère de la Défense (0,7 milliard €) et au ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi (0,2 milliard €).

### 2.3.3 Les prélèvements sur recettes

Les prélèvements sur recettes s'élèvent à 76,2 milliards € après 69,9 milliards € en 2008, soit une augmentation de 6,3 milliards € (+ 9%) dont + 5 milliards € sur les **prélèvements opérés au profit des collectivités territoriales** qui atteignent 56,2 milliards € contre 51,2 milliards € en 2008, soit une augmentation de 9,8 %.

Cette augmentation résulte essentiellement de la mesure prise au titre du plan de relance de l'économie accélérant les versements du Fonds de compensation de la TVA aux collectivités territoriales (+ 3,9 milliards €). L'évolution résiduelle se concentre sur la dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 40,8 milliards € contre 39,6 milliards € en 2008.

Les **prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR UE)** s'élèvent à 20 milliards € après 18,7 milliards € en 2008, soit une augmentation de 7 % (+ 1,3 milliard €). Cette évolution s'explique par le versement exceptionnel intervenu en juin 2009 au titre de la nouvelle décision « ressources propres » entrée en vigueur en mars 2009 (avec effet rétroactif en 2007 et 2008), augmentant la contribution de la France de + 1 milliard € par rapport à 2008.

### 3 LE SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX (HORS FMI) EST EN DEGRADATION EN RAISON DES PRETS A LA FILIERE AUTOMOBILE

Le solde des comptes spéciaux hors FMI s'établit à - 8,1 milliards € après + 0,7 milliard € en 2008.

Les **comptes d'affectation spéciale** (CAS) enregistrent un excédent de recettes de 1,7 milliard € (contre 0,7 milliard € en 2008) résultant du CAS « Participations financières de l'État » (+ 1,7 milliard € contre + 0,3 milliard € en 2008). Celui-ci a enregistré une recette de 3 milliards € pour permettre le versement d'une dotation au Fonds stratégique d'investissement (FSI). Initialement prévue à 3 milliards € en 2009, cette dotation ne s'est élevée qu'à 0,7 milliard €, le solde ayant vocation à être versé progressivement en 2010.

Les **comptes de concours financiers** enregistrent 106 milliards € de dépenses et 95,7 milliards € de recettes, soit un déficit de 10,3 milliards € (contre 0,1 milliard € en 2008) qui provient à hauteur de plus de 6 milliards € des prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés. Ces derniers enregistrent en effet 6,3 milliards € de prêts à la filière automobile dans le cadre du plan de relance.

Le compte « Prêts à des États étrangers » présente un solde de - 1,6 milliard € après + 0,6 milliard € en 2008. En dépense, ce compte enregistre notamment les prêts accordés pour la consolidation de dettes envers la France (2 milliards €).

Le solde du compte d'avances aux collectivités territoriales qui représente plus de 80% des dépenses des comptes de concours financier (soit 86,3 milliards €) s'établit à -1,5 milliard en 2009 après - 0,5 milliard €, en 2008.

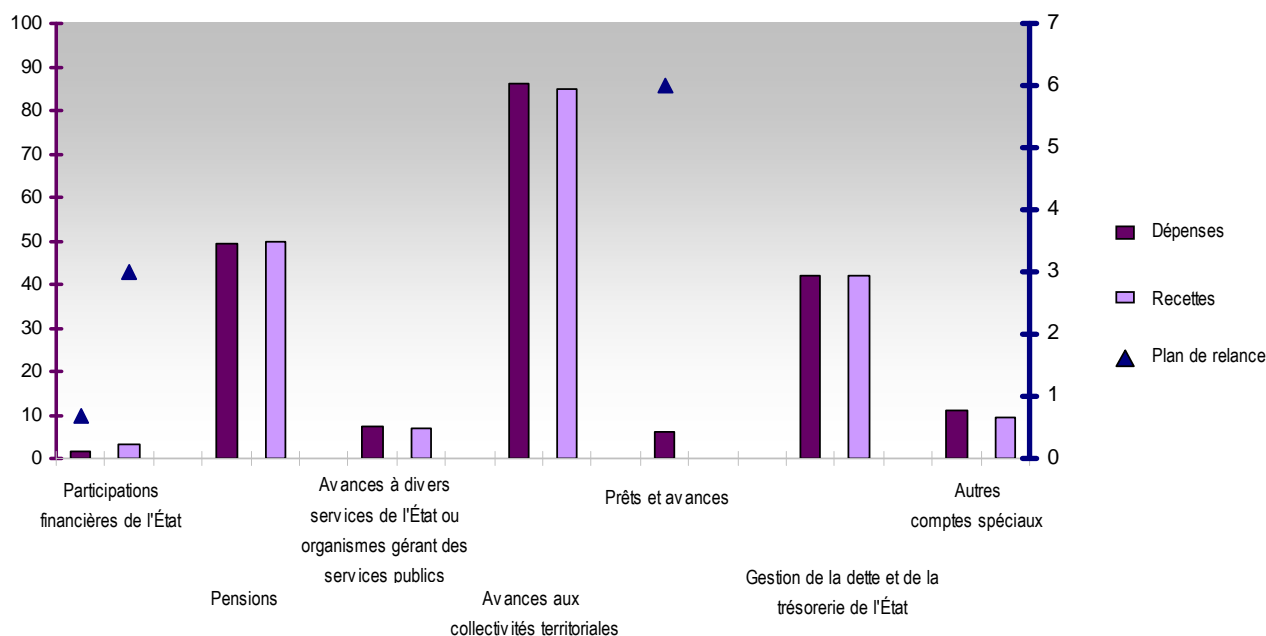
Enfin, les avances à divers services de l'État s'élèvent à 7,3 milliards € ; elles ont essentiellement bénéficié à l'Agence de Service et de Paiement (ex AUP) au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (6,6 milliards € intégralement remboursés au cours de l'exercice 2009).

Les **comptes de commerce** présentent un solde excédentaire de 0,4 milliard € (contre un solde prévisionnel en collectif nul). Le solde du compte « Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État » (dont les dépenses représentent plus de 90% des dépenses totales des comptes de commerce) est en excédent de 0,1 milliard €.

Les opérations des comptes de commerce sont concentrées sur le compte « Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État » et s'élèvent à 42 milliards € en dépenses (49 milliards € en 2008) et à 42,1 milliards € en recettes (49,3 milliards € en 2008), soit un excédent de recettes de 0,1 milliard €. La diminution du volume des opérations de ce compte provient de la baisse des taux d'intérêts et de la faiblesse de l'inflation en 2009.

Les **comptes d'opérations monétaires** sont en excédent de recettes de 0,6 milliard € imputable aux opérations réalisées avec le FMI.

### Dépenses et recettes des comptes spéciaux (en milliards €)



## 4 LES BUDGETS ANNEXES

En 2009, le budget de l'État compte deux budgets annexes : « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) et « Publications officielles et information administrative » (POIA)

Depuis 2007, la mission « Publications officielles et information administrative » réunit au sein du budget annexe, la Direction des Journaux officiels et la Direction de la Documentation française. Pour l'année 2009, le montant des recettes courantes de ce budget annexe s'élève à 208 millions € pour une dépense de 163 millions € soit un excédent de 45 millions € constaté en fin de gestion.

S'agissant de la mission « Contrôle et exploitation aériens », le déficit budgétaire passe de 40 millions € en 2008 à 58 millions € en 2009.

Les dépenses budgétaires sont en augmentation de + 127 millions €, soit + 6,8 % par rapport à 2008.

Par rapport à 2008, les recettes budgétaires affichent également une augmentation de + 110 millions €, + 6 %. Celle-ci est consécutive notamment, à la constatation sur l'année, d'un mécanisme correcteur de redevance devenu négatif et qui a permis d'enregistrer une recette exceptionnelle de 49 millions €. Il convient de préciser que cette opération purement comptable n'a aucune incidence immédiate en trésorerie.

Les moins values de recettes sont apparues très tôt dans l'année 2009 ce qui a contraint à une mobilisation très précoce de la ressource d'emprunt. L'emprunt initial prévu en LFI (117 millions €) a été mobilisé pour la première fois lors de la deuxième semaine du mois de février.

Au cours de l'année, il s'est avéré nécessaire de solliciter un second emprunt de 100 millions €, puis un décret d'avance de 65 millions € a été mis en place en toute fin d'année.

## 5 LES EFFECTIFS

Ministères	Consommation des emplois 2008 (i)	Plafond d'autorisation d'emplois LFI 2009 (ii)	Transferts en gestion 2009 (iii)	Consommation des emplois 2009 (iv)	Ecart aux plafonds d'emplois (v)=(iv)-(iii)-(ii)	Variation des emplois 2009/2008 (vi)=(iv)-(i)	Effet des mesures de décentralisation, transferts et des corrections techniques de décompte (vii)	Transferts en gestion 2008 (viii)	Variation réelle des emplois en ETPT (ix)=[(iv)-(iii)]-(i)-(viii)] (vii)
Affaires étrangères et européennes	15.983	15.866	-3	15.514	-349	-469	-16		-450
Agriculture et pêche	36.117	34.597	21	33.618	-1.000	-2.499	-1.386	882	-252
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat	148.954	148.194	-22	146.814	-1.358	-2.140	117		-2.235
Culture et communication	11.315	11.731	-298	11.192	-241	-123	89	-310	-224
Défense hors gendarmerie nationale	319.851	318.455	-30	312.641	-5.784	-7.210	-188		-6.992
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	70.860	67.241	4.231	67.403	-4.069	-3.457	-6.026	70	-1.592
Économie, industrie et emploi	18.105	15.702	-843	14.343	-516	-3.762	-427	2.495	3
Éducation nationale	998.248	977.863	13	976.903	-973	-21.345	-11.091		-10.267
Enseignement supérieur et recherche	147.934	115.509	-5	113.889	-1.615	-34.045	-34.529		489
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	572	613		598	-15	26	5		21
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	289.598	286.825	34	284.979	-1.880	-4.619	-529		-4.124
Justice	70.669	72.749	20	72.076	-693	1.407	-175		1.562
Logement et ville	0	3.505	-3.349	0	-156	0		-3.133	216
Santé, jeunesse, sports et vie associative	6.828	6.814	14	6.628	-200	-200	-5		-209
Services du Premier ministre	7.410	7.771	205	7.713	-263	303	138		-40
Travail, relations sociales, famille et solidarité	24.456	24.688	12	24.456	-244	0	228	-4	-244
<b>Total Budget général</b>	<b>2.166.900</b>	<b>2.108.123</b>	<b>0</b>	<b>2.088.767</b>	<b>-19.356</b>	<b>-78.133</b>	<b>-53.795</b>	<b>0</b>	<b>-24.338</b>
Contrôle et exploitation aériens	11.260	11.734	0	11.556	-178	296	498		-202
Publications officielles	903	973	0	851	-122	-52	0		-52
<b>Total Budgets annexes</b>	<b>12.163</b>	<b>12.707</b>	<b>0</b>	<b>12.407</b>	<b>-300</b>	<b>244</b>	<b>498</b>	<b>0</b>	<b>-254</b>
<b>Total</b>	<b>2.179.063</b>	<b>2.120.830</b>	<b>0</b>	<b>2.101.174</b>	<b>-19.656</b>	<b>-77.889</b>	<b>-53.297</b>	<b>0</b>	<b>-24.592</b>

Le plafond des autorisations d'emplois en loi de finances initiale pour 2009 s'établissait à 2 120 830 équivalents temps plein travaillés (ETPT), y compris les budgets annexes.

La consommation d'emplois constatée au cours de l'année 2009 s'établit à 2 101 174 ETPT y compris les budgets annexes. Elle est inférieure de -19 656 ETPT au maximum autorisé par la loi de finances initiale pour 2009 et en diminution de -77 889 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2008.

La diminution des effectifs par rapport à 2008 s'explique en partie par l'impact des mesures de décentralisation et de transferts d'emplois à des opérateurs prévues en loi de finances initiale ou constatées en exécution, évalué à -52 794 ETPT (-52 179 ETPT en prévision de loi de finances initiale, y compris budgets annexes). Ces mesures concernent principalement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (passage des universités à l'autonomie), ceux de l'Éducation nationale, de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, de l'Agriculture et de la pêche (pour l'essentiel, décentralisation des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) vers les collectivités territoriales). Des corrections techniques à hauteur de -503 ETPT sont liées à des modifications du mode de décompte des emplois (sans impact sur les effectifs). La diminution réelle des effectifs est ainsi évaluée à -24 592 ETPT, soit un chiffre inférieur de 2 878 à l'incidence en ETPT du schéma d'emplois prévu en LFI 2009 (- 27 470 ETPT).

En 2008, les suppressions d'effectifs avaient été supérieures de 5 300 ETPT aux prévisions de la loi de finances initiale.



Cette diminution des effectifs, inférieure à celle prévue en loi de finances initiale pour 2009, réside dans :

- le rattrapage opéré par certains ministères des suppressions d'emplois supérieures à la LFI réalisées en 2008 ;
- la diminution des départs en retraite pour l'année 2009 par rapport aux prévisions qui a rendu plus difficile la réalisation des schémas d'emplois. Cette baisse pourrait être un des effets du contexte économique incertain, qui semble avoir conduit un certain nombre d'agents de l'Etat à décaler leur départ en retraite. Il est donc difficile à ce stade d'extrapoler cette tendance pour en tirer des conclusions sur le niveau des départs en retraite en 2010 et au-delà.

Il convient de noter que sur l'ensemble des deux années 2008 et 2009, le cumul des suppressions d'effectifs (ETPT) réalisées a été supérieur d'environ 2 400 aux prévisions des lois de finances initiales.

L'écart entre la consommation des emplois et le plafond autorisé par le Parlement pour 2009 (- 19 656 ETPT) s'explique par ces différents facteurs d'évolution (modification technique du mode de décompte d'une catégorie de personnels du ministère de l'agriculture, écarts sur les mouvements de décentralisation des personnels) mais surtout par une surévaluation initiale des plafonds d'emplois au moment du passage à la LOLF. L'année 2008 s'était déjà caractérisée par un écart de 21 861 ETPT entre les effectifs réels et les plafonds d'emplois malgré la réalisation d'une première correction technique à hauteur de - 10 440 ETPT en LFI 2008.

L'écart entre la consommation des emplois et le plafond d'emplois autorisé par le Parlement est analysé de manière détaillée, programme par programme, dans les rapports annuels de performances.

### III. LA SITUATION PATRIMONIALE

Le Compte Général de l'Etat et le Rapport de présentation annexés au projet de loi de règlement présentent la situation nette et le résultat patrimonial de l'Etat issus des données de la comptabilité générale.

- Le bilan présente le patrimoine de l'Etat.

Son actif net s'élève à 768 510 millions €. Il comprend notamment des immobilisations corporelles pour 377 523 millions € et des immobilisations financières pour 211 133 millions €.

Le passif, évalué à 1 491 159 millions €, est constitué principalement de la dette financière de l'Etat pour 1 175 266 millions €.

La situation nette, différence entre actif et passif, s'établit donc à – 722 649 millions € au 31 décembre 2009. Il est rappelé qu'en raison des spécificités de l'Etat, l'actif incorporel représenté par le droit de recourir à l'impôt n'est pas valorisé à son actif.

- Le compte de résultat rend compte de l'activité de l'État au cours de l'année 2009.

Il détermine un solde des opérations de l'exercice de – 97 710 millions €. Intégrant les apports de la comptabilité en droits constatés (notamment le rattachement des charges et produits à l'exercice et les dotations et reprises de provisions), il apporte une vision complémentaire du résultat budgétaire.

Le total des charges nettes s'établit à 337 600 millions € après 344 689 millions € en 2008 soit une diminution de 2,1 %, essentiellement due à la diminution des charges financières qui avaient enregistré en 2008 un montant de 12 929 millions € correspondant à des reprises de dettes, opération sans équivalent en 2009.

Elles se décomposent en charges de fonctionnement nettes (170 118 millions €), charges d'interventions nettes (141 566 millions €) et charges financières nettes (25 916 millions €).

Le total des produits régaliens nets atteint 239 890 millions € (275 716 millions € en 2008, soit une diminution de 13 %) après déduction des ressources propres du budget de l'Union européenne basée sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (18 327 millions €).

Les produits régaliens sont composés essentiellement par des produits fiscaux (97 % des produits régaliens avant déduction des contributions au budget de l'Union européenne). Les produits fiscaux sont présentés nets des remboursements et dégrèvements et enregistrent une diminution de 12,3 % imputable en premier lieu à la diminution des produits d'impôt sur les sociétés (- 20 471 millions €).

## IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

(En millions €)

Grandes rubriques budgétaires	Prévisions budgétaires		Modifications réglementaires	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	
	Loi de finances initiale (1)	Lois de finances initiale et rectificatives (2)			Recettes et dépenses	Ajustements de crédits
<b>Ressources</b>						
Budget général net des prélèvements, hors fonds de concours et y compris R & D	312 877	269 287		269 287	269 170	
Fonds de concours	3 316	3 316		3 316	3 518	
Budget général net des prélèvements, y compris fonds de concours	316 193	272 603		272 603	272 688	
Budgets annexes, hors fonds de concours	2 103	2 074		2 074	2 153	
Fonds de concours	19	19		19	19	
Budgets annexes, y compris fonds de concours	2 122	2 093		2 093	2 172	
Comptes spéciaux, hors fonds de concours						
Comptes d'affectation spéciale	57 459	56 560		56 560	54 143	
Comptes de concours financiers	98 506	98 606		98 606	95 680	
Fonds de concours						
Total des comptes spéciaux, y compris fonds de concours	155 965	155 166		155 166	149 823	
Totaux des ressources, non compris fonds de concours	470 945	426 527		426 527	421 146	
Totaux des ressources, y compris fonds de concours	474 280	429 862		429 862	424 683	
<b>Dépenses</b>						
Budget général, hors fonds de concours et y compris R & D	379 028	402 473	-275	402 198	399 078	
Fonds de concours	3 316	3 316	184	3 500	3 516	
Budget général, y compris fonds de concours	382 344	405 789	-91	405 698	402 594	-3 104
Budgets annexes, hors fonds de concours	2 103	2 074	-16	2 058	2 153	
Fonds de concours	19	19	3	22	19	
Budgets annexes, y compris fonds de concours	2 122	2 093	-13	2 080	2 172	92
Comptes spéciaux, hors fonds de concours						
Comptes d'affectation spéciale	57 464	55 308	-2 097	53 211	52 395	-816
Comptes de concours financiers	99 436	107 648	-217	107 431	105 969	-1 462
Comptes de commerce (résultat net)	-18	-18		-18	-359	
Comptes d'opérations monétaires (résultat net) hors FMI	-82	-82		-82	-60	
Fonds de concours						
Total des comptes spéciaux, y compris fonds de concours	156 800	162 856	-2 314	160 542	157 945	
Totaux des dépenses, non compris fonds de concours	537 931	567 403	-2 605	564 798	559 176	
Totaux des dépenses, y compris fonds de concours	541 266	570 738	-2 418	568 320	562 711	
<b>Solde du budget général</b>	-66 151	-133 186	275	-132 911	-129 906	
<b>Solde des budgets annexes</b>			13	13		
<b>Solde des comptes spéciaux hors FMI</b>	-835	-7 690	2 314	-5 376	-8 122	
<b>Solde global</b>						
hors FMI	-66 986	-140 876	2 602	-138 274	-138 028	

1 Chiffres déterminés sur la base de l'article relatif à l'équilibre des ressources et des charges

2 Chiffres déterminés sur la base des crédits répartis et des évaluations effectives de recettes



## RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2001

### Articles du projet de loi :

Conformément à l'article 37 de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, la loi de règlement :

I – [...] arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle : **article 1<sup>er</sup>** ;

II – [...] arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement : **article 2**

III – [...] approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues par l'article 30. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes : **article 3** ;

IV – Le cas échéant, la loi de règlement :

1° Ratifie les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances afférente à cette année : **sans objet cette année** ;

2° Ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l'annulation des crédits n'ayant été ni consommés ni reportés : **articles 4 (budget général), 5 (budgets annexes), 6 (comptes spéciaux - comptes à crédits)** ;

3° Majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté : **article 6 (comptes spéciaux non dotés de crédits – comptes à découverts)** ;

4° Arrête les soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant **sans objet cette année** ;

5° Apure les profits et pertes survenus sur chaque compte spécial : **sans objet cette année** ;

V – [...] peut également comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à la comptabilité de l'État et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics : **article 7 – Création d'un document de politique transversale « Justice des mineurs »**.

### Annexes au projet de loi :

L'article 54 de la LOLF établit la liste des annexes au projet de loi de règlement :

1<sup>er</sup> – Le développement des recettes du budget général : **développement des recettes du budget général** ;

2 – Des annexes explicatives, développant, par programme ou par dotation, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées, en indiquant les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées. Elles présentent également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours : **développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général** ;

3 – Une annexe explicative présentant les recettes et les dépenses effectives du budget de l'État selon les conventions prévues au 3<sup>o</sup> de l'article 51 et comportant pour chaque programme, les justifications des circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses visées au 5<sup>o</sup> du I de l'article 5 : **recettes et dépenses du budget de l'État par section** ;

4 – Les rapports annuels de performances, faisant connaître, par programme, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement :

a) les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés ;

b) la justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées, en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure ;

c) la gestion des autorisations d'emplois, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues au e du 5<sup>o</sup> de l'article 51, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures : **rapports annuels de performance** ;

5 – Des annexes explicatives développant, par programme ou par dotation, pour chaque budget annexe et chaque compte spécial, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découvert demandées. Ces annexes sont accompagnées du rapport annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 4<sup>o</sup> : **comptes des recettes et dépenses des budgets annexes ; développement des opérations constatées aux comptes spéciaux** ;

6 – Des annexes explicatives présentant les résultats de la comptabilité selon les dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article 27 : **rapports annuels de performance** ;

7 – Le compte général de l'État, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes, parmi lesquelles la présentation du traitement comptable des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, ainsi qu'une évaluation des engagements hors bilan de l'État. Il est accompagné d'un rapport de présentation, qui indique notamment les changements des méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice : **compte général de l'État ; rapport de présentation**.



## **ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE**





# PROJET DE LOI

## DE RÈGLEMENT DES COMPTES

### ET RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2009

---

Le Premier Ministre,

SUR le rapport du Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État ;

VU l'article 39 de la Constitution ;

VU la loi organique relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2009, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.



**Article 1<sup>er</sup>:**

**Résultats du budget de l'année 2009**

- ① I – Le résultat budgétaire de l'État en 2009 est arrêté à la somme de – 138 028 685 126,34 €.
- ② II – Le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'année 2009 est arrêté aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes	Soldes
<b>Budget général</b>			
Recettes			
Recettes fiscales brutes		325 918 979 840,20	
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>		111 668 790 013,45	
<b>Recettes fiscales nettes (a)</b>		214 250 189 826,75	
<b>Recettes non fiscales (b)</b>		19 450 954 378,94	
Montant net des recettes hors fonds de concours (c) = (a) + (b)		233 701 144 205,69	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit</i>			
<i>des collectivités territoriales et des Communautés européennes (d)</i>		76 199 734 099,56	
Total net des recettes hors prélèvements sur recettes (e) = (c) – (d)		157 501 410 106,13	
<b>Fonds de concours (f)</b>		3 517 638 335,79	
Montant net des recettes y compris fonds de concours (g) = (e) + (f)		161 019 048 441,92	
Dépenses			
Dépenses brutes hors fonds de concours	399 077 261 509,82		
<i>À déduire : Remboursements et dégrèvements d'impôts</i>	111 668 790 013,45		
<b>Montant net des dépenses (h)</b>	287 408 471 496,37		
<b>Fonds de concours (i)</b>	3 516 394 507,00		
Montant net des dépenses y compris fonds de concours (j) = (h) + (i)	290 924 866 003,37		
<b>Total du budget général y compris fonds de concours</b>	<b>290 924 866 003,37</b>	<b>161 019 048 441,92</b>	<b>-129 905 817 561,45</b>
<b>Budgets annexes</b>			
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	1 944 837 753,75	1 944 837 753,75	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	208 174 927,59	208 174 927,59	
Montant des budgets annexes hors fonds de concours	2 153 012 681,34	2 153 012 681,34	
Fonds de concours	18 581 521,99	18 581 521,99	
<b>Total des budgets annexes y compris fonds de concours</b>	<b>2 171 594 203,33</b>	<b>2 171 594 203,33</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	52 394 629 222,53	54 142 659 356,77	1 748 030 134,24
Comptes de concours financiers	105 969 484 358,46	95 679 646 064,78	-10 289 838 293,68
Comptes de commerce (solde)	-358 571 710,28		358 571 710,28
Comptes d'opérations monétaires hors Fonds monétaire international (solde)	-60 368 884,27		60 368 884,27
<b>Total des comptes spéciaux hors Fonds monétaire international</b>	<b>157 945 172 986,44</b>	<b>149 822 305 421,55</b>	<b>-8 122 867 564,89</b>
<b>Solde d'exécution des lois de finances hors Fonds monétaire international</b>			<b>-138 028 685 126,34</b>

Exposé des motifs :

Le I de l'article 37 de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances dispose que « la loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle ».

Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances de l'année 2009 présentés dans le présent article sont à rapprocher de l'article 70 de la loi de finances initiale « Dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges ».

Pour mémoire, en 2009, les rattachements de fonds de concours sont inférieurs aux recouvrements. Un fonds de concours s'élevant à 1 million € a été en effet recouvré en 2009 mais n'a pas été rattaché pour régulariser son imputation erronée en 2007.

## Article 2

### Tableau de financement de l'année 2009

- ① Le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année 2009 est arrêté aux sommes présentées dans le tableau de financement ci-après :

	Exécution 2009 (en milliards €)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
Amortissement de la dette à long terme (y compris rachats de titres d'échéance 2009 avant leur maturité)	62,8
Amortissement de la dette à moyen terme (y compris rachats de titres d'échéance 2009 avant leur maturité)	47,4
Amortissement de dettes reprises par l'État	1,6
Variation des dépôts de garantie	- 0,3
Impact en trésorerie du solde de la gestion 2009	134,7
<b>TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>246,2</b>
<b>RESSOURCES DE FINANCEMENT</b>	
Émissions à moyen et long terme (obligations assimilables du Trésor et bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels), <u>nettes</u> des rachats en nominal	164,9
Annulation de titres de l'État par la Caisse de la dette publique	0
Variation des bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés	+ 75,8
Variation des dépôts des correspondants	+ 0,8
Autres ressources de trésorerie	5,3
Variation du solde du compte du Trésor	- 0,5
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE FINANCEMENT (1)</b>	<b>246,2</b>

(1) Le total des ressources de financement (246,2 milliards €) n'est pas égal à la somme des lignes correspondantes, présentées à la centaine de million près, du fait des arrondis.

#### Exposé des motifs :

Conformément au II de l'article 37 de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement. Tel est l'objet du présent article.

Le tableau de financement évalue le besoin de financement de l'État et les ressources mobilisées pour y répondre. Il retrace donc les flux de trésorerie ayant concouru à l'équilibre financier de l'État et non son équilibre comptable tel qu'il ressort de la comptabilité générale et budgétaire de l'État.

Le besoin de financement s'établit *in fine* à 246,2 milliards € en 2009, avec un impact en trésorerie du solde de la gestion 2009 évalué dans le tableau de financement à 134,7 milliards €. (Pour mémoire, les différences de périmètres entre les référentiels comptables et les données mobilisées pour

construire le tableau de financement empêchent la comparaison directe entre l'impact en trésorerie du solde de la gestion issu du tableau de flux de trésorerie et le solde en gestion issu du tableau de financement. Un exercice de rapprochement, mobilisant des données extra-comptables, permet de réconcilier les deux approches.)

Compte tenu de la dégradation non anticipée du déficit budgétaire, qui a accru le besoin de financement de 66,6 milliards €, les émissions de titres à plus d'un an ont été portées de 135 milliards € en loi de finances initiale à 164,9 milliards € en exécution alors que la variation nette de l'encours de bons du Trésor à taux fixe a été revue à la hausse de 54,9 milliards € pour atteindre 75,8 milliards €. Inversement, le solde du compte du Trésor est resté quasi stable, alors qu'un repli de 19 milliards € était initialement anticipé.

Par rapport à la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, le besoin de financement de l'État s'est réduit de 6,5 milliards €, essentiellement du fait de la révision à la baisse de l'impact en trésorerie de l'exécution en gestion des opérations budgétaires. Cette révision résulte d'encaissements de recettes fiscales plus élevés qu'attendu et du report de certaines dépenses en période complémentaire.

Ces événements ont mécaniquement contribué à l'augmentation du solde du compte du Trésor en fin d'année par rapport à la dernière loi de finances. Il en est de même de la hausse des dépôts des correspondants, attendus antérieurement en léger retrait (+1,5 milliard € par rapport à la dernière loi de finances rectificative). Par ailleurs, l'accroissement des émissions brutes de titres à moyen et long termes a contribué à réviser à la hausse les primes perçues. Enfin, la décision du président de la République, le 14 décembre 2009, d'utiliser le remboursement des banques pour le financement des investissements d'avenir et, pour ce faire, de maintenir les sommes correspondantes sur le compte, a conduit l'État à ajuster à la baisse la contribution du solde du compte aux ressources de financement.

Enfin, la variation nette de bons du Trésor à taux fixe a été révisée à la hausse de 7 milliards €.

Conformément à l'autorisation parlementaire accordée à l'article 8 de la loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est restée inférieure au plafond de 54,8 milliards €, à 54,75 milliards €.

## Article 3

## Résultat de l'exercice 2009

## Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe

- ① I. – Le compte de résultat de l'exercice 2009 est approuvé tel que présenté dans le tableau ci-après. Le résultat comptable de l'exercice 2009 s'établit à – 97 709 902 235,04 € :

- ② Charges nettes

En millions €		2009
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	Charges de personnel	133 094
	Achats, variations de stocks et prestations externes	20 404
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	54 315
	Autres charges de fonctionnement	14 339
	<b>Total des charges de fonctionnement direct (I)</b>	<b>222 152</b>
	Subventions pour charges de service public	20 144
	Dotations aux provisions	14
	<b>Total des charges de fonctionnement indirect (II)</b>	<b>20 157</b>
	<b>Total des charges de fonctionnement (III = I + II)</b>	<b>242 309</b>
	Ventes de produits et prestations de service	3 377
	Production stockée et immobilisée	89
Reprises sur provisions et sur dépréciations	45 542	
Autres produits de fonctionnement	23 182	
<b>Total des produits de fonctionnement (IV)</b>	<b>72 191</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)</b>		<b>170 118</b>
CHARGES D'INTERVENTION NETTES	Transferts aux ménages	29 713
	Transferts aux entreprises	14 289
	Transferts aux collectivités territoriales	82 123
	Transferts aux autres collectivités	22 325
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	29
	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 422
	<b>Total des charges d'intervention (VI)</b>	<b>170 902</b>
	Contributions reçues de tiers	6 076
Reprises sur provisions et sur dépréciations	23 260	
<b>Total des produits d'intervention (VII)</b>	<b>29 336</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)</b>		<b>141 566</b>
CHARGES FINANCIERES NETTES	Intérêts	39 009
	Pertes de change liées aux opérations financières	212
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	4 464
	Autres charges financières	1 606
	<b>Total des charges financières (IX)</b>	<b>45 292</b>
	Produits des créances de l'actif immobilisé	8 502
	Gains de change liés aux opérations financières	195
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	8 091
	Autres intérêts et produits assimilés	2 588
	<b>Total des produits financiers (X)</b>	<b>19 376</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES NETTES (XI = IX - X)</b>		<b>25 916</b>
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES (XII = V + VIII + XI)</b>		<b>337 600</b>

## Produits régaliens nets

En millions €	2009
Impôt sur le revenu	46 752
Impôt sur les sociétés	31 593
Taxe sur les salaires	0
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	14 431
Taxe sur la valeur ajoutée	127 331
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	13 616
Autres produits de nature fiscale et assimilés	17 300
<b>TOTAL DES PRODUITS FISCAUX NETS (XIII)</b>	<b>251 023</b>
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	7 194
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS REGALIENS NETS (XIV)</b>	<b>7 194</b>
Ressource propre de l'Union européenne basée sur le revenu national brut	-14 697
Ressource propre de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	-3 630
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES DU BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE BASEES SUR LE REVENU NATIONAL BRUT ET LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (XV)</b>	<b>-18 327</b>

## Solde des opérations de l'exercice

	2009
Charges de fonctionnement nettes (V)	170 118
Charges d'intervention nettes (VIII)	141 566
Charges financières nettes (XI)	25 916
<b>CHARGES NETTES (XII)</b>	<b>337 600</b>
Produits fiscaux nets (XIII)	251 023
Autres produits régaliens nets (XIV)	7 194
Ressources propres de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée (XV)	-18 327
<b>PRODUITS REGALIENS NETS (XVI)</b>	<b>239 890</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (XVI - XII)</b>	<b>-97 710</b>

③ II. – Le résultat comptable de l'exercice 2009 est affecté au bilan à la ligne « report des exercices antérieurs ».



④ III - Le bilan, après affectation du résultat comptable, s'établit comme suit :

	31/12/2009		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles	48 213	14 186	34 027
Immobilisations corporelles	443 805	66 282	377 523
Immobilisations financières	236 605	25 472	211 133
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>728 623</b>	<b>105 940</b>	<b>622 684</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>			
Stocks	34 713	4 713	30 000
Créances	95 128	36 936	58 192
<i>Redevables</i>	80 280	35 707	44 573
<i>Clients</i>	6 182	1 027	5 155
<i>Autres créances</i>	8 666	202	8 463
Charges constatées d'avance	21		21
<b>Total actif circulant (hors trésorerie)</b>	<b>129 862</b>	<b>41 649</b>	<b>88 213</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Fonds bancaires et fonds en caisse	18 136		18 136
Valeurs escomptées, en cours d'encaissement et de décaissement	-2 033		-2 033
Autres composantes de trésorerie	24 737		24 737
Équivalents de trésorerie	5 302		5 302
<b>Total trésorerie</b>	<b>46 143</b>		<b>46 143</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>11 471</b>		<b>11 471</b>
<b>TOTAL ACTIF (I)</b>	<b>916 098</b>	<b>147 588</b>	<b>768 510</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Titres négociables			1 164 309
Titres non négociables			249
Autres emprunts			10 708
<b>Total dettes financières</b>			<b>1 175 266</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES (hors trésorerie)</b>			
Dettes de fonctionnement			4 639
Dettes d'intervention			9 443
Produits constatés d'avance			9 710
Autres dettes non financières			116 953
<b>Total dettes non financières</b>			<b>140 745</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			10 694
Provisions pour charges			66 851
<b>Total provisions pour risques et charges</b>			<b>77 545</b>
<b>AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)</b>			<b>12 117</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Correspondants du Trésor et personnes habilitées			66 739
Autres			719
<b>Total trésorerie</b>			<b>67 458</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			<b>18 027</b>
<b>TOTAL PASSIF (hors situation nette) (II)</b>			<b>1 491 159</b>
Report des exercices antérieurs			-968 242
Écarts de réévaluation et d'intégration			245 593
Solde des opérations de l'exercice			
<b>SITUATION NETTE (III = I - II)</b>			<b>-722 649</b>

⑥ IV – L'annexe du compte général de l'État de l'exercice 2009 est approuvée.

Exposé des motifs :

Conformément au III de l'article 37 de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, la loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues à l'article 30.

Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que l'annexe.

La présentation du compte de résultat qui regroupe la totalité des charges et des produits d'un exercice comptable est scindée en trois tableaux :

- le tableau des charges nettes de l'exercice réparties par nature présente le montant total des charges nettes non couvert par les produits d'activité correspondants de l'exercice ;
- le tableau des produits régaliens nets détaillé par catégories (produits fiscaux et autres produits régaliens) présente les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers : produits régaliens nets des obligations de l'État en matière fiscale ainsi que des décisions d'apurement qui remettent en cause le bien fondé des créances sur les redevables initialement comptabilisées (dégrèvements et autres annulations). Ce tableau présente en outre le montant des ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le produit national brut et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- le tableau de détermination du solde des opérations de l'exercice présente la différence entre les charges nettes et les produits régaliens nets.

Le bilan de l'État se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette qui recense comme un bilan d'entreprise, les actifs et les passifs préalablement identifiés et comptabilisés. Le tableau de la situation nette est présenté en liste.

Le tableau de la situation nette comprend :

- l'actif qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur positive pour l'État : actif immobilisé, actif circulant, trésorerie...
- le passif constitué des obligations à l'égard des tiers qui existent à la date de clôture : dettes financières, dettes non financières, provisions pour risques et charges, trésorerie passive...

En outre, le tableau de la situation nette présente deux particularités. Il isole le poste « trésorerie » à l'actif et au passif et il comporte un poste « situation nette » qui ne peut pas être rapproché des capitaux propres d'une entreprise puisqu'il ne comporte ni capital initial ni équivalent de ce dernier.

Le compte de résultat et le bilan font l'objet d'analyses détaillées dans le compte général de l'État annexé à la présente loi, et dans le rapport de présentation qui l'accompagne.

## Article 4

### Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur le budget général au titre de l'année 2009 est arrêté par missions et programmes aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>2 713 270 354,80</b>		<b>10 762 420,20</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 806 198 856,49		9 804 027,51
- Rayonnement culturel et scientifique	593 933 073,82		642 622,18
- Français à l'étranger et affaires consulaires	313 138 424,49		315 770,51
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>2 552 127 039,91</b>		<b>66 405 559,09</b>
- Administration territoriale	1 618 686 508,39		41 677 460,61
- Administration territoriale : expérimentation Chorus	105 149 620,87		2 562 253,13
- Vie politique, culturelle et associative	210 970 960,82		13 937 511,18
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	617 319 949,83		8 228 334,17
<b>Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>4 089 219 340,05</b>		<b>27 879 684,95</b>
- Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 159 930 225,58		7 086 271,42
- Forêt	459 310 677,22		4 405 112,78
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	647 861 164,73		7 539 629,27
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	822 117 272,52		8 848 671,48
<b>Aide publique au développement</b>	<b>3 428 102 174,73</b>		<b>13 402 018,27</b>
- Aide économique et financière au développement	1 336 896 907,09		0,91
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 066 228 162,77		12 143 002,23
- Développement solidaire et migrations	24 977 104,87		1 259 015,13
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>3 485 646 669,44</b>		<b>3 550 643,56</b>
- Liens entre la nation et son armée	172 344 804,50		2 314 656,50
- Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	3 187 672 515,83		1 130 414,17
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	125 629 349,11		105 572,89
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>529 666 819,20</b>		<b>9 282 899,80</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	300 843 272,76		4 131 837,24
- Conseil économique, social et environnemental	36 732 097,00		212 224,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	192 091 449,44		4 938 838,56

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Culture</b>	<b>2 782 445 241,12</b>		<b>178 584 215,88</b>
- Patrimoines	1 185 898 342,22		109 488 035,78
- Création	820 321 340,09		7 751 303,91
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	776 225 558,81		61 344 876,19
<b>Défense</b>	<b>49 106 643 210,37</b>		<b>257 467 813,63</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 883 511 740,04		48 237 891,96
- Préparation et emploi des forces	23 343 667 564,99		139 934 311,01
- Soutien de la politique de la défense	2 865 608 995,88		24 912 375,12
- Équipement des forces	21 013 854 909,46		44 383 235,54
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>495 785 684,85</b>		<b>11 461 878,15</b>
- Coordination du travail gouvernemental	411 845 594,34		16 461,66
- Présidence française de l'Union européenne	-6 667 596,55		9 339 596,55
- Protection des droits et libertés	90 607 687,06		2 105 819,94
<b>Écologie, développement et aménagement durables</b>	<b>12 599 469 395,00</b>		<b>332 287 621,00</b>
- Infrastructures et services de transports	7 052 038 744,63		95 057 473,37
- Sécurité et circulation routières	58 582 860,04		1 909 316,96
- Sécurité et affaires maritimes	109 930 976,53		7 070 846,47
- Météorologie	184 300 000,00		
- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	325 673 918,76		6 496 316,24
- Information géographique et cartographique	79 940 035,57		24 628,43
- Prévention des risques	165 925 194,64		99 551 089,36
- Énergies et après-mines	765 699 103,79		67 333 402,21
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	3 857 378 561,04		54 844 547,96
<b>Économie</b>	<b>2 147 404 172,28</b>		<b>52 349 420,72</b>
- Développement des entreprises et de l'emploi	1 293 974 913,60		31 596 363,40
- Tourisme	63 363 814,87		0,13
- Statistiques et études économiques	434 821 891,37		7 750 053,63
- Stratégie économique et fiscale	355 243 552,44		13 003 003,56
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>39 186 389 161,94</b>		<b>131 210 527,06</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	37 625 022 255,82		42 238 501,18
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	189 830 801,06		88 969 198,94
- Épargne	1 162 500 000,00		
- Majoration de rentes	209 036 105,06		2 826,94
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>59 923 425 274,62</b>		<b>82 408 625,38</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	17 244 710 037,92		3 045 174,08
- Enseignement scolaire public du second degré	28 604 607 251,54		26 861 740,46
- Vie de l'élève	3 721 645 931,32		1 601 597,68
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 004 425 630,60		855 293,40
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 110 734 385,34		1 903 527,66
- Enseignement technique agricole	1 237 302 037,90		48 141 292,10

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>11 576 215 065,37</b>		<b>108 337 110,63</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 228 797 742,42		25 933 367,58
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentations Chorus	15 988 047,77		0,23
- Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	400 932 659,19		1 631 780,81
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière	921 727 872,65		54 064 378,35
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 525 509 807,01		17 430 558,99
- Fonction publique	249 639 323,52		9 277 024,48
- Entretien des bâtiments de l'État	233 619 612,81		0,19
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>588 594 498,63</b>		<b>3 803 676,37</b>
- Immigration et asile	512 048 566,01		2 866 104,99
- Intégration et accès à la nationalité française	76 545 932,62		937 571,38
<b>Justice</b>	<b>8 618 312 606,80</b>		<b>157 946 793,20</b>
- Justice judiciaire	2 861 218 598,36		97 688 901,64
- Administration pénitentiaire	4 379 960 996,81		25 714 580,19
- Protection judiciaire de la jeunesse	756 540 443,99		22 408 877,01
- Accès au droit et à la justice	398 129 536,47		94 886,53
- Conduite et pilotage de la politique de la justice : expérimentations Chorus	213 302 296,61		7 289 383,39
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	9 160 734,56		4 750 164,44
<b>Médias</b>	<b>1 173 742 996,69</b>		<b>3 000,31</b>
- Presse	441 197 885,93		0,07
- Soutien à l'expression radiophonique locale	27 575 110,76		3 000,24
- Contribution au financement de l'audiovisuel public	458 000 000,00		
- Action audiovisuelle extérieure	246 970 000,00		
<b>Outre-mer</b>	<b>2 641 496 278,57</b>		<b>40 137 889,43</b>
- Emploi Outre-mer	1 719 246 436,23		834 071,77
- Conditions de vie Outre-mer	922 249 842,34		39 303 817,66
<b>Plan de relance de l'économie</b>	<b>8 975 535 731,01</b>		<b>0,99</b>
- Programme exceptionnel d'investissement public	1 147 790 000,01		0,99
- Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	5 668 002 431,00		
- Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	2 159 743 300,00		
<b>Politique des territoires</b>	<b>384 078 038,67</b>		<b>36 263 461,33</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	313 177 761,19		31 804 385,81
- Interventions territoriales de l'État	70 900 277,48		4 459 075,52
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>1 022 650 720,00</b>		<b>75 000,00</b>
- Présidence de la République	112 335 666,00		
- Assemblée nationale	533 910 000,00		
- Sénat	327 694 000,00		
- La Chaîne parlementaire	30 735 000,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen	4 745 974,00		
- Conseil constitutionnel	12 460 000,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	770 080,00		75 000,00

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Provisions</b>			<b>13 899 000,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			13 899 000,00
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>24 884 182 519,12</b>		<b>73 612 715,88</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	12 285 768 357,47		40 307 255,53
- Vie étudiante	2 107 057 867,23		25 580,77
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 045 161 751,99		4 659 900,01
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 223 943 212,00		
- Recherche spatiale	1 270 016 621,00		
- Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	283 907 321,03		12 918 260,97
- Recherche dans le domaine de l'énergie	658 666 800,22		336 779,78
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	983 494 622,66		3 431 123,34
- Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	380 725 910,93		9 067 753,07
- Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000,00		
- Recherche culturelle et culture scientifique	156 557 258,56		1 574 478,44
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	288 882 796,03		1 291 583,97
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>5 087 578 732,36</b>		<b>25 852 267,64</b>
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	3 633 215 541,36		3 954 458,64
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	739 999 228,00		772,00
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	714 363 963,00		21 897 037,00
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>2 560 235 129,43</b>		<b>69 721 410,57</b>
- Concours financiers aux communes et groupements de communes	759 347 465,42		45 395 069,58
- Concours financiers aux départements	487 963 601,15		11 108 583,85
- Concours financiers aux régions	812 485 620,00		
- Concours spécifiques et administration	500 438 442,86		13 217 757,14
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>111 668 790 013,45</b>		<b>2 483 089 986,55</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	93 868 881 033,76		2 222 998 966,24
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	17 799 908 979,69		260 091 020,31
<b>Santé</b>	<b>1 844 341 228,21</b>		<b>106 163 041,79</b>
- Prévention et sécurité sanitaire	806 312 935,94		102 811 395,06
- Offre de soins et qualité du système de soins	120 727 021,19		2 137 934,81
- Protection maladie	917 301 271,08		1 213 711,92
<b>Sécurité</b>	<b>16 281 898 446,16</b>		<b>66 093 201,84</b>
- Police nationale	8 622 254 842,37		66 093 200,63
- Gendarmerie nationale	7 659 643 603,79		1,21

Désignation des missions et des programmes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Sécurité civile</b>	<b>425 739 160,62</b>		<b>29 827 973,38</b>
- Interventions des services opérationnels	233 869 728,69		11 496 991,31
- Coordination des moyens de secours	191 869 431,93		18 330 982,07
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>11 447 315 385,87</b>		<b>27 783 535,13</b>
- Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	444 674 351,35		0,65
- Actions en faveur des familles vulnérables	910 622 787,19		116 459,81
- Handicap et dépendance	8 994 134 924,39		17 899 698,61
- Égalité entre les hommes et les femmes	26 474 081,37		389 942,63
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 071 409 241,57		9 377 433,43
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>853 554 453,36</b>		<b>8 616 809,64</b>
- Sport	245 743 793,82		2 361 599,18
- Jeunesse et vie associative	143 760 227,23		1 064 300,77
- Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	464 050 432,31		5 190 909,69
<b>Travail et emploi</b>	<b>13 721 287 539,93</b>		<b>22 581 727,07</b>
- Accès et retour à l'emploi	6 252 870 763,23		0,77
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6 627 883 357,43		0,57
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	49 367 701,79		5 393 847,21
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	791 165 717,48		17 187 878,52
<b>Ville et logement</b>	<b>8 284 054 082,27</b>		<b>65 319 733,73</b>
- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 293 831 992,84		898 796,16
- Politique de la ville	757 672 651,24		14 392 559,76
- Aide à l'accès au logement	5 504 060 624,00		
- Développement et amélioration de l'offre de logement	728 488 814,19		50 028 377,81
<b>TOTAL</b>	<b>415 079 197 164,83</b>		<b>4 516 181 663,17</b>

3 II. Le montant des dépenses relatives au budget général au titre de l'année 2009 est arrêté par missions et programmes aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits de paiement ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

4

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Action extérieure de l'État</b>	<b>2 625 207 417,74</b>		<b>2 012 354,26</b>
- Action de la France en Europe et dans le monde	1 720 042 200,50		1,50
- Rayonnement culturel et scientifique	592 596 547,90		909 044,10
- Français à l'étranger et affaires consulaires	312 568 669,34		1 103 308,66
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>	<b>2 561 981 618,76</b>		<b>35 358 546,24</b>
- Administration territoriale	1 635 605 776,37		19 746 722,63
- Administration territoriale : expérimentation Chorus	106 265 910,98		1 605 774,02
- Vie politique, culturelle et associative	205 242 191,85		12 612 007,15
- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	614 867 739,56		1 394 042,44
<b>Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>4 216 658 162,18</b>		<b>6 666 790,82</b>
- Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	2 282 166 947,18		800 795,82
- Forêt	397 192 529,87		0,13
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	712 240 080,66		1 398 479,34
- Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	825 058 604,47		4 467 515,53
<b>Aide publique au développement</b>	<b>3 218 173 419,74</b>		<b>9 351 716,26</b>
- Aide économique et financière au développement	1 024 694 708,26		7 291 715,74
- Solidarité à l'égard des pays en développement	2 170 169 441,33		972 558,67
- Développement solidaire et migrations	23 309 270,15		1 087 441,85
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>3 467 264 164,66</b>		<b>7 275 448,34</b>
- Liens entre la nation et son armée	154 318 811,57		6 039 460,43
- Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	3 187 743 887,22		1 130 414,78
- Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	125 201 465,87		105 573,13
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>533 091 235,19</b>		<b>10 400 578,81</b>
- Conseil d'État et autres juridictions administratives	297 114 969,86		5 376 957,14
- Conseil économique, social et environnemental	36 732 097,00		212 224,00
- Cour des comptes et autres juridictions financières	199 244 168,33		4 811 397,67
<b>Culture</b>	<b>2 903 342 156,84</b>		<b>5 552 658,16</b>
- Patrimoines	1 260 747 095,12		2 748 555,88
- Création	821 762 261,49		27 331,51
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	820 832 800,23		2 776 770,77



Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Défense</b>	<b>40 465 186 386,18</b>		<b>8 646 920,82</b>
- Environnement et prospective de la politique de défense	1 830 793 803,05		505 753,95
- Préparation et emploi des forces	22 877 429 373,16		5 313 661,84
- Soutien de la politique de la défense	2 188 275 783,29		1 845 596,71
- Équipement des forces	13 568 687 426,68		981 908,32
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>508 700 131,93</b>		<b>15 727 797,07</b>
- Coordination du travail gouvernemental	396 497 766,28		7 410 945,72
- Présidence française de l'Union européenne	35 987 065,37		6 544 704,63
- Protection des droits et libertés	76 215 300,28		1 772 146,72
<b>Écologie, développement et aménagement durables</b>	<b>12 304 216 642,20</b>		<b>45 662 098,80</b>
- Infrastructures et services de transports	6 582 434 381,66		13 043 879,34
- Sécurité et circulation routières	59 589 057,44		178 409,56
- Sécurité et affaires maritimes	112 942 829,81		617 571,19
- Météorologie	184 300 000,00		
- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	317 996 875,57		0,43
- Information géographique et cartographique	80 304 012,48		129 151,52
- Prévention des risques	245 273 176,54		775 537,46
- Énergies et après-mines	838 919 733,08		205 414,92
- Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	3 882 456 575,62		30 712 134,38
<b>Économie</b>	<b>2 163 659 332,29</b>		<b>7 292 449,71</b>
- Développement des entreprises et de l'emploi	1 297 200 580,84		4 062 789,16
- Tourisme	65 700 424,09		0,91
- Statistiques et études économiques	435 125 532,84		1,16
- Stratégie économique et fiscale	365 632 794,52		3 229 658,48
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>39 186 389 161,94</b>		<b>131 737 886,06</b>
- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	37 625 022 255,82		42 238 501,18
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	189 830 801,06		88 969 198,94
- Épargne	1 162 500 000,00		
- Majoration de rentes	209 036 105,06		530 185,94
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>59 958 319 197,93</b>		<b>43 482 550,07</b>
- Enseignement scolaire public du premier degré	17 244 087 575,29		3 667 527,71
- Enseignement scolaire public du second degré	28 604 314 030,24		26 856 967,76
- Vie de l'élève	3 717 074 342,99		5 120 207,01
- Enseignement privé du premier et du second degrés	7 004 835 622,65		855 293,35
- Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 109 279 821,11		1 903 527,89
- Enseignement technique agricole	1 278 727 805,65		5 079 026,35

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Gestion des finances publiques et des ressources humaines</b>	<b>11 373 191 879,05</b>		<b>37 945 039,95</b>
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 293 408 497,79		23 919 780,21
- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentations Chorus	15 892 472,92		0,08
- Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	331 265 993,94		15 305,06
- Conduite et pilotage des politiques économique et financière	885 115 204,03		0,97
- Facilitation et sécurisation des échanges	1 532 899 819,71		1,29
- Fonction publique	205 357 590,84		6 562 252,16
- Entretien des bâtiments de l'État	109 252 299,82		7 447 700,18
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>588 433 240,49</b>		<b>3 554 856,51</b>
- Immigration et asile	512 654 926,32		2 130 388,68
- Intégration et accès à la nationalité française	75 778 314,17		1 424 467,83
<b>Justice</b>	<b>6 701 545 475,77</b>	<b>168 213,46</b>	<b>5 021 082,69</b>
- Justice judiciaire	2 865 180 795,85		3 121 203,15
- Administration pénitentiaire	2 501 691 791,12		0,88
- Protection judiciaire de la jeunesse	765 616 899,94		1,06
- Accès au droit et à la justice	318 908 009,84		0,16
- Conduite et pilotage de la politique de la justice : expérimentations Chorus	241 165 987,25	168 213,46	0,21
- Conduite et pilotage de la politique de la justice	8 981 991,77		1 899 877,23
<b>Médias</b>	<b>1 168 261 658,70</b>		<b>3 000,30</b>
- Presse	435 716 547,94		0,06
- Soutien à l'expression radiophonique locale	27 575 110,76		3 000,24
- Contribution au financement de l'audiovisuel public	458 000 000,00		
- Action audiovisuelle extérieure	246 970 000,00		
<b>Outre-mer</b>	<b>2 531 575 087,90</b>		<b>10 749 856,10</b>
- Emploi Outre-mer	1 713 521 285,76		2 314 306,24
- Conditions de vie Outre-mer	818 053 802,14		8 435 549,86
<b>Plan de relance de l'économie</b>	<b>8 041 613 287,63</b>		<b>0,37</b>
- Programme exceptionnel d'investissement public	694 424 000,00		
- Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi	5 432 158 802,63		0,37
- Effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité	1 915 030 485,00		
<b>Politique des territoires</b>	<b>524 479 651,79</b>		<b>2 165 471,21</b>
- Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	420 672 215,32		618 173,68
- Interventions territoriales de l'État	103 807 436,47		1 547 297,53
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>1 017 200 374,00</b>		<b>5 525 346,00</b>
- Présidence de la République	112 335 666,00		
- Assemblée nationale	533 910 000,00		
- Sénat	322 282 151,11		5 411 848,89
- La Chaîne parlementaire	30 735 000,00		
- Indemnités des représentants français au Parlement européen	4 745 974,00		
- Conseil constitutionnel	12 460 000,00		
- Haute Cour			
- Cour de justice de la République	731 582,89		113 497,11

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Provisions</b>			<b>13 899 000,00</b>
- Provision relative aux rémunérations publiques			
- Dépenses accidentelles et imprévisibles			13 899 000,00
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>24 306 597 426,47</b>		<b>43 184 394,53</b>
- Formations supérieures et recherche universitaire	11 986 029 565,75		40 205 546,25
- Vie étudiante	2 092 937 375,40		286 922,60
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	4 994 169 839,52		0,48
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 223 943 212,00		
- Recherche spatiale	1 270 016 621,00		
- Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	295 392 692,97		0,03
- Recherche dans le domaine de l'énergie	656 052 632,71		0,29
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	832 496 142,10		681 937,90
- Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	308 841 394,30		0,70
- Recherche duale (civile et militaire)	200 000 000,00		
- Recherche culturelle et culture scientifique	154 421 364,88		718 402,12
- Enseignement supérieur et recherche agricoles	292 296 585,84		1 291 584,16
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>5 087 578 732,36</b>		<b>25 952 267,64</b>
- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	3 633 215 541,36		4 054 458,64
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	739 999 228,00		772,00
- Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers	714 363 963,00		21 897 037,00
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>2 523 409 038,97</b>		<b>4 462 755,03</b>
- Concours financiers aux communes et groupements de communes	740 927 043,58		59,42
- Concours financiers aux départements	488 792 355,60		4 298 574,40
- Concours financiers aux régions	812 485 620,00		
- Concours spécifiques et administration	481 204 019,79		164 121,21
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>111 668 790 013,45</b>		<b>2 483 089 986,55</b>
- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	93 868 881 033,76		2 222 998 966,24
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	17 799 908 979,69		260 091 020,31
<b>Santé</b>	<b>1 954 862 160,10</b>		<b>100 391 717,90</b>
- Prévention et sécurité sanitaire	915 090 323,94		99 137 000,06
- Offre de soins et qualité du système de soins	121 258 282,35		704,65
- Protection maladie	918 513 553,81		1 254 013,19
<b>Sécurité</b>	<b>16 398 387 722,37</b>		<b>2 530 426,63</b>
- Police nationale	8 717 354 817,00		2 530 426,00
- Gendarmerie nationale	7 681 032 905,37		0,63

Désignation des missions et des programmes	Dépenses (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Sécurité civile</b>	<b>419 365 874,75</b>		<b>3 999 157,25</b>
- Interventions des services opérationnels	236 014 673,81		2 746 424,19
- Coordination des moyens de secours	183 351 200,94		1 252 733,06
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>11 463 573 589,96</b>		<b>7 372 328,04</b>
- Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	441 167 020,09		733 648,91
- Actions en faveur des familles vulnérables	910 725 526,90		0,10
- Handicap et dépendance	9 036 208 588,55		24 125,45
- Égalité entre les hommes et les femmes	26 524 075,54		384 432,46
- Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 048 948 378,88		6 230 121,12
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>825 513 650,48</b>		<b>4 530 728,52</b>
- Sport	246 668 315,11		0,89
- Jeunesse et vie associative	144 919 459,78		207 694,22
- Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	433 925 875,59		4 323 033,41
<b>Travail et emploi</b>	<b>13 650 698 780,14</b>		<b>7 745 670,86</b>
- Accès et retour à l'emploi	6 182 063 901,84		0,16
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6 597 183 359,21		0,79
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	84 457 834,47		3 661 300,53
- Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	786 993 684,62		4 084 369,38
<b>Ville et logement</b>	<b>8 236 389 344,86</b>		<b>13 764 111,14</b>
- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 295 230 365,89		1 513 196,11
- Politique de la ville	788 398 417,47		2 457 823,53
- Aide à l'accès au logement	5 504 060 624,00		
- Développement et amélioration de l'offre de logement	648 699 937,50		9 793 091,50
<b>TOTAL</b>	<b>402 593 656 016,82</b>	<b>168 213,46</b>	<b>3 105 054 992,64</b>

## Exposé des motifs :

Depuis 2008, les mouvements de crédits liés à la fongibilité asymétrique ne se traduisent plus par des ouvertures et annulations de crédits complémentaires en loi de règlement.

Les mouvements de crédits afférents à la fongibilité asymétrique sont désormais intégrés dans les mouvements de crédits de l'année (le détail de ces mouvements, ventilés entre titre de personnel et autres titres, est développé dans l'annexe « Développement des crédits ouverts et des dépenses constatées au budget général » jointe à la présente loi, conformément au 2° de l'article 54 de loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances).

Dès lors, les montants d'ouvertures et d'annulations complémentaires présentés en loi de règlement sont « nettés » des mouvements liés à la fongibilité asymétrique. Il est rappelé que ces mouvements consistent en une annulation sur le titre 2 (dépenses de personnel) et une ouverture sur les autres titres (autres dépenses).

L'ouverture de crédits de paiement complémentaires s'explique comme suit :

N° des programmes	Missions	Ouvertures complémentaires demandées (en euros)		Explications
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
310	<b>JUSTICE</b>			ajustement de crédits à caractère limitatif dû à un report de crédits de 2009 à 2010 effectué au-delà du montant des crédits disponibles.
	Conduite et pilotage de la politique de la justice : expérimentation chorus			
	Autres titres – autres dépenses		168 213,46	
	<b>TOTAL MISSION</b>		<b>168 213,46</b>	

La présente loi contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans les rapports annuels de performance. Le montant figurant dans la loi de règlement retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures. Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées par programme, action et sous action présentées dans les rapports annuels de performance annexés à la présente loi.

## Article 5

### Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les budgets annexes au titre de l'année 2009 est arrêté par missions et programmes aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des budgets annexes	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>1 836 359 392,61</b>		<b>67 718 190,92</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 228 556 858,53		38 275 562,47
- Navigation aérienne	457 673 222,06		20 402 584,94
- Surveillance et certification	79 796 968,00		5 868 885,04
- Formation aéronautique	70 332 344,02		3 171 158,47
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>177 638 766,95</b>		<b>17 478 381,05</b>
- Accès au droit, publications officielles et annonces légales	144 553 462,95		5 085 395,05
- Édition publique et information administrative	33 085 304,00		12 392 986,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 013 998 159,56</b>		<b>85 196 571,97</b>

③ II. Les résultats relatifs aux budgets annexes au titre de l'année 2009 sont arrêtés par missions et programmes aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme indiqué dans ce tableau.

④

Désignation des budgets annexes	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
			Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations des crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Contrôle et exploitation aériens</b>	<b>1 963 419 275,74</b>	<b>1 963 419 275,74</b>	<b>111 034 182,89</b>	<b>34 058 868,19</b>
- Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 228 889 639,19			19 496 429,81
- Navigation aérienne	474 970 309,15			1 950 592,85
- Surveillance et certification	75 564 619,55			10 001 782,49
- Formation aéronautique	72 960 524,96			2 610 063,04
<i>augmentation du fonds de roulement (ligne d'équilibre)</i>	111 034 182,89		111 034 182,89	
<b>Publications officielles et information administrative</b>	<b>208 174 927,59</b>	<b>208 174 927,59</b>	<b>38 890 665,74</b>	<b>24 505 905,87</b>
- Accès au droit, publications officielles et annonces légales	135 257 897,91			13 590 980,09
- Edition publique et information administrative*	34 026 363,94			10 914 925,78
<i>augmentation du fonds de roulement (ligne d'équilibre)</i>	38 890 665,74		38 890 665,74	
<b>TOTAL</b>	<b>2 171 594 203,33</b>	<b>2 171 594 203,33</b>	<b>149 924 848,63</b>	<b>58 564 774,06</b>

Exposé des motifs :

L'origine des ouvertures complémentaires par programme est détaillée ci-dessous.

En ce qui concerne les budgets annexes et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 20 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe explicative jointe à la présente loi.

N° des programmes	Budgets annexes	Ouvertures complémentaires demandées (en euros)		Explications
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
	<b>CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS</b>			Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2009.
	Augmentation du fonds de roulement		111 034 182,89	
	<b>Total pour le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens »</b>		111 034 182,89	
	<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE</b>			Ligne d'équilibre. Opération d'ordre correspondant à l'augmentation du fonds de roulement en considération des résultats de 2009.
	Augmentation du fonds de roulement		38 890 665,74	
	<b>Total pour le budget annexe « Publications officielles et information administrative »</b>		38 890 665,74	
	<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES</b>		<b>149 924 848,63</b>	

Les ouvertures et annulations de crédits complémentaires liées à la fongibilité entre titres ne sont pas présentées dans le présent article. Ces mouvements apparaissent dans les comptes des budgets annexes développés dans l'annexe « *Comptes des recettes et des dépenses des budgets annexes* ».

## Article 6

## Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement, aux crédits de paiement et aux découverts autorisés.

## Affectation des soldes

① I. Le montant des autorisations d'engagement engagées sur les comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2010 est arrêté, au 31 décembre 2009, par missions et programmes aux sommes mentionnées dans le tableau ci-après. Les autorisations d'engagement ouvertes sont modifiées comme indiqué dans ce tableau.

②

Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>COMPTES A CREDITS</b>			
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>			
<b>Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route</b>	<b>223 438 212,19</b>		<b>2,81</b>
- Radars	212 878 194,75		1,25
- Fichier national du permis de conduire	10 560 017,44		1,56
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>116 854 115,51</b>		<b>2 943 221,49</b>
- Développement et transfert en agriculture	48 788 651,75		1 351 029,25
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	68 065 463,76		1 592 192,24
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>475 168 269,68</b>		<b>582 660 454,32</b>
- Contribution au désendettement de l'État	32 227 774,72		16 577 221,28
- Contributions aux dépenses immobilières	442 940 494,96		566 083 233,04
<b>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</b>			
- Désendettement de l'État			
- Optimisation de l'usage du spectre hertzien			
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>1 796 844 062,96</b>		<b>544 811 360,04</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	1 796 844 062,96		382 123 063,04
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			162 688 297,00
<b>Pensions</b>	<b>49 403 772 528,32</b>		<b>42 926 997,68</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	44 937 016 352,55		5 549,45
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 785 252 401,47		19 979 860,53
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 681 503 774,30		22 941 587,70
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>52 016 077 188,66</b>		<b>1 173 342 036,34</b>



Désignation des comptes spéciaux	Autorisations d'engagement engagées (en euros)	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures d'autorisations d'engagement complémentaires (en euros)	Annulations d'autorisations d'engagement non engagées et non reportées (en euros)
<b>Comptes de concours financiers</b>			
<b>Accords monétaires internationaux</b>			
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine			
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale			
- Relations avec l'Union des Comores			
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>7 319 594 607,27</b>		<b>912 721 392,73</b>
- Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 587 278 607,27		912 721 392,73
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	450 500 000,00		
- Avances à des services de l'État	281 816 000,00		
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>2 997 645 613,00</b>		
- France Télévisions	2 039 141 200,00		
- ARTE-France	232 348 970,00		
- Radio France	559 694 843,00		
- Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	65 288 200,00		
- Institut national de l'audiovisuel	86 172 400,00		
- Passage à la télévision tout numérique	15 000 000,00		
<b>Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>680 937 597,37</b>		<b>47 062 402,63</b>
- Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	694 192 190,96		28 807 809,04
- Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans	-13 254 593,59		18 254 593,59
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>86 254 828 656,00</b>		<b>566 971 344,00</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie			6 800 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	86 254 828 656,00		560 171 344,00
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>3 091 892 979,06</b>	<b>32 375 203,68</b>	<b>28 962 224,62</b>
- Prêts à des États étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures	718 675 203,68	18 675 203,68	
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	1 989 517 775,38		28 962 224,62
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	383 700 000,00	13 700 000,00	
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>6 302 675 157,75</b>		<b>183 359,25</b>
- Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	616 641,08		183 358,92
- Prêts pour le développement économique et social	52 058 516,67		0,33
- Prêts à la filière automobile	6 250 000 000,00		
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>106 647 574 610,45</b>	<b>32 375 203,68</b>	<b>1 555 900 723,23</b>
<b>TOTAL COMPTES A CREDITS</b>	<b>158 663 651 799,11</b>	<b>32 375 203,68</b>	<b>2 729 242 759,57</b>

II. Les résultats des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2010 sont arrêtés, au 31 décembre 2009, par missions et programmes aux sommes mentionnées dans les tableaux ci-après. Les crédits de paiement ouverts et les découverts autorisés sont modifiés comme indiqué dans ces tableaux.

3

4

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>A. COMPTES A CREDITS</b>				
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>				
<b>Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route</b>	<b>180 145 306,35</b>	<b>212 050 000,00</b>		<b>0,65</b>
- Radars	168 518 948,89			0,11
- Fichier national du permis de conduire	11 626 357,46			0,54
<b>Développement agricole et rural</b>	<b>112 344 583,22</b>	<b>110 556 778,14</b>		<b>2 943 221,78</b>
- Développement et transfert en agriculture	49 191 437,56			1 351 029,44
- Recherche appliquée et innovation en agriculture	63 153 145,66			1 592 192,34
<b>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>	<b>900 529 499,38</b>	<b>615 531 723,86</b>		<b>225 294 428,62</b>
- Contribution au désendettement de l'État	32 227 774,72			16 577 221,28
- Contributions aux dépenses immobilières	868 301 724,66			208 717 207,34
<b>Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien</b>				
- Désendettement de l'État				
- Optimisation de l'usage du spectre hertzien				
<b>Participations financières de l'État</b>	<b>1 797 815 322,96</b>	<b>3 455 188 640,31</b>		<b>544 811 360,04</b>
- Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	1 797 815 322,96			382 123 063,04
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				162 688 297,00
<b>Pensions</b>	<b>49 403 794 510,62</b>	<b>49 749 332 214,46</b>	<b>5 278,58</b>	<b>43 085 297,96</b>
- Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	44 937 016 352,55		5 278,58	0,03
- Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 785 252 401,47			19 979 860,53
- Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 681 525 756,60			23 105 437,40
<b>Total des comptes d'affectation spéciale</b>	<b>52 394 629 222,53</b>	<b>54 142 659 356,77</b>	<b>5 278,58</b>	<b>816 134 309,05</b>

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Ouvertures de crédits complémentaires (en euros)	Annulations de crédits non consommés et non reportés (en euros)
<b>Comptes de concours financiers</b>				
<b>Accords monétaires internationaux</b>				
- Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine				
- Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale				
- Relations avec l'Union des Comores				
<b>Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</b>	<b>7 319 594 607,27</b>	<b>6 852 798 085,71</b>		<b>912 721 392,73</b>
- Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	6 587 278 607,27			912 721 392,73
- Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	450 500 000,00			
- Avances à des services de l'État	281 816 000,00			
<b>Avances à l'audiovisuel public</b>	<b>2 997 645 613,00</b>	<b>2 997 739 578,48</b>		
- France Télévisions	2 039 141 200,00			
- ARTE-France	232 348 970,00			
- Radio France	559 694 843,00			
- Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	65 288 200,00			
- Institut national de l'audiovisuel	86 172 400,00			
- Passage à la télévision tout numérique	15 000 000,00			
<b>Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres</b>	<b>724 564 728,25</b>	<b>199 528 505,40</b>		<b>3 435 271,75</b>
- Avances au titre du paiement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres	721 701 375,97			1 298 624,03
- Avances au titre du paiement de la majoration de l'aide à l'acquisition de véhicules propres en cas de destruction simultanée d'un véhicule de plus de quinze ans	2 863 352,28			2 136 647,72
<b>Avances aux collectivités territoriales</b>	<b>86 332 992 697,98</b>	<b>84 879 033 972,50</b>		<b>488 807 302,02</b>
- Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 800 000,00
- Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	86 332 992 697,98			482 007 302,02
<b>Prêts à des États étrangers</b>	<b>2 300 710 652,37</b>	<b>745 877 467,73</b>		<b>56 769 347,63</b>
- Prêts à des États étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures	147 349 390,67			32 650 609,33
- Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	1 994 361 261,70			24 118 738,30
- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	159 000 000,00			
<b>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>6 293 976 059,59</b>	<b>4 668 454,96</b>		<b>182 457,41</b>
- Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	617 542,92			182 457,08
- Prêts pour le développement économique et social	43 358 516,67			0,33
- Prêts à la filière automobile	6 250 000 000,00			
<b>Total des comptes de concours financiers</b>	<b>105 969 484 358,46</b>	<b>95 679 646 064,78</b>		<b>1 461 915 771,54</b>
<b>TOTAL COMPTES A CREDITS</b>	<b>158 364 113 580,99</b>	<b>149 822 305 421,55</b>	<b>5 278,58</b>	<b>2 278 050 080,59</b>

Désignation des comptes spéciaux	Opérations de l'année		Ajustements de la loi de règlement
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Majorations du découvert (en euros)
<b>B. COMPTES À DECOUVERT</b>			
<b>Comptes de commerce</b>			
- Approvisionnement des armées en produits pétroliers	532 971 414,39	552 098 074,55	
- Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	94 647 688,60	96 133 361,23	
- Couverture des risques financiers de l'État	1 589 770 420,09	1 589 770 420,09	
- Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	496 833 951,13	663 574 105,61	
- Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	41 950 867 280,18	42 091 208 028,32	
- Gestion des actifs carbonés de l'État			
- Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	9 158 750,00	9 139 931,18	
- Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	2 813,06	974 107,46	
- Opérations commerciales des domaines	96 834 493,33	113 061 880,55	
- Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement	829 917 140,61	842 243 686,49	
- Régie industrielle des établissements pénitentiaires	23 292 309,41	24 664 375,60	
<b>Total des comptes de commerce</b>	<b>45 624 296 260,80</b>	<b>45 982 867 971,08</b>	
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>			
- Emission des monnaies métalliques	194 779 328,36	260 954 895,57	
- Opérations avec le Fonds monétaire international	10 806 980 706,30	11 323 786 337,69	9 058 435 752,65
- Pertes et bénéfices de change	43 110 452,76	37 303 769,82	
<b>Total des comptes d'opérations monétaires</b>	<b>11 044 870 487,42</b>	<b>11 622 045 003,08</b>	<b>9 058 435 752,65</b>
<b>TOTAL COMPTES À DECOUVERT</b>	<b>56 669 166 748,22</b>	<b>57 604 912 974,16</b>	<b>9 058 435 752,65</b>

⑤ III. Les soldes des comptes spéciaux dont les opérations se poursuivent en 2010 sont arrêtés, au 31 décembre 2009, aux sommes ci-après :

⑥

Désignation des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 2009	
	Débiteurs (en euros)	Créditeurs (en euros)
<b>A. COMPTES À CREDITS</b>		
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>		
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route		155 184 420,30
Développement agricole et rural		53 551 895,26
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		643 654 595,73
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien		
Participations financières de l'État		5 869 759 359,53
Pensions		1 146 203 583,79
<b>Comptes de concours financiers</b>		
Accords monétaires internationaux		
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	1 001 993 926,04	
Avances à l'audiovisuel public		2 526 724,68
Avances au fonds d'aide à l'acquisition de véhicules propres	739 035 175,95	
Avances aux collectivités territoriales	14 541 663 452,14	
Prêts à des États étrangers	13 736 868 655,64	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	6 497 966 025,06	
<b>Total des comptes à crédits</b>	<b>36 517 527 234,83</b>	<b>7 870 880 579,29</b>
<b>B. COMPTES À DECOUVERT</b>		
<b>Comptes de commerce</b>		
Approvisionnement des armées en produits pétroliers		10 738 737,14
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	6 389 475,66	
Couverture des risques financiers de l'État	0,01	
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		405 522 794,02
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État		2 252 135 054,89
Gestion des actifs carbonés de l'État		
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		65 738 944,65
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses		17 465 796,94
Opérations commerciales des domaines		149 189 342,92
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement		52 356 723,08
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		19 762 753,29
<b>Comptes d'opérations monétaires</b>		
Émission des monnaies métalliques		2 477 703 942,41
Opérations avec le Fonds monétaire international	9 058 435 752,65	
Pertes et bénéfices de change	5 806 682,94	
<b>Total des comptes à découvert</b>	<b>9 070 631 911,26</b>	<b>5 450 614 089,34</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>45 588 159 146,09</b>	<b>13 321 494 668,63</b>

⑦ IV. Les soldes arrêtés au III sont reportés à la gestion 2010 à l'exception :

- d'un solde débiteur global de 314 997 510,60 € concernant les comptes de concours financiers suivants : « Prêts à des États étrangers » (259 949 031,23 €), « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » (32 500 000 €), « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » (22 548 479,37 €) ;
- d'un solde débiteur de 7 251 031,75 € relatif au compte de commerce « Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes » ;
- d'un solde débiteur de 5 806 682,94 € afférent au compte d'opérations monétaires « Pertes et bénéfices de change ».

Exposé des motifs :

L'origine des ouvertures complémentaires est détaillée ci-dessous.

N° des programmes ou comptes	Comptes spéciaux	Autorisations d'engagement complémentaires demandées	Crédits de paiement ou découverts complémentaires demandés	Explications
	<b>Comptes d'affectation spéciale</b>			
	<b>PENSIONS</b>			
741	Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité			
	Titre 2 : dépenses de personnel		5 278,58	Ajustement de crédits à caractère limitatif dû à un report de crédits de 2009 à 2010 effectué au-delà du montant des crédits disponibles.
	<b>Comptes de concours financiers</b>			
	<b>PRETS A DES ETATS ETRANGERS</b>			
851	Prêts à des États étrangers, de la réserve pays Emergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure			
	Autres titres – autres dépenses	18 675 203,68		Ajustement de crédits de caractère évaluatif aux dépenses nettes effectuées, en vertu de l'article 24 de la loi organique n° 2001-692 du 1 <sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances.
853	Prêts à l'agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			
	Autres titres – autres dépenses	13 700 000,00		Même explication que ci-dessus.
	<b>Comptes d'opérations monétaires</b>			
952	OPERATIONS AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		9 058 435 752,65	Ce compte est doté pour mémoire. Il s'agit d'inscrire une autorisation de découvert correspondant au solde débiteur de 9 575 241 384,04 € repris au 1 <sup>er</sup> janvier 2009 diminué du solde créditeur des opérations de l'année 2009 de 516 805 631,39 €.
	<b>TOTAL COMPTES SPECIAUX</b>	<b>32 375 203,68</b>	<b>9 058 441 031,23</b>	

Le solde débiteur relatif aux comptes de concours financiers s'élevant à 314 997 510,60 € se répartit ainsi :

- 259 949 031,23 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts à des États étrangers* » correspondent aux montants des échéances en capital de l'année 2009 au titre des remises de dettes aux pays étrangers. Le développement desdites remises de dettes, détaillées par pays, en capital et en intérêts capitalisés, fait l'objet de l'annexe jointe au présent projet de loi et retracée dans le développement des opérations constatées aux comptes spéciaux. Elles sont ventilées comme suit :

a) accords termes de Naples, de Lyon et de Cologne	226 817 947,04
b) accords de Yaoundé	3 307 049,92
c) contrats de désendettement et de développement	12 502 598,76
d) conversion de dettes	17 321 435,51
<b>TOTAL</b>	<b>259 949 031,23</b>

- 32 500 000 € concernant le compte de concours financiers « *Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics* » au titre de l'apurement de la perte des avances consenties au autorisé par la loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2008 n°2009-973 du 10 août 2009 ;

- 22 548 479,37 € concernant le compte de concours financiers « *Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés* » au titre d'admissions en non valeur et de remises gracieuses.

Le solde débiteur de 7 251 031,75 € concernant le compte de commerce « *Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes* » correspond à des pertes sur avances remboursables sous conditions.

Enfin, le solde débiteur de 5 806 682,94 € concernant le compte d'opérations monétaires « *Pertes et bénéfices de change* » n'est pas repris en balance d'entrée 2010. Il est soldé au 31 décembre de chaque année en application de l'article 20 de la loi n°49-310 du 8 mars 1949 relative aux comptes spéciaux du Trésor.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comptes spéciaux et conformément au 5° de l'article 54 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, « le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts, ainsi que les modifications de crédits demandés » font l'objet de l'annexe jointe à la présente loi.

## Article 7

### Création d'un document de politique transversale « Justice des mineurs »

Le I de l'article 128 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 est complété par un 15° ainsi rédigé : « 15° Justice des mineurs » .

Exposé des motifs :

Le présent article vise à créer un document de politique transversale (DPT) consacré à la justice des mineurs. Cette politique publique concerne deux populations en situation d'extrême fragilité : l'enfance en danger et l'enfance délinquante.

La création de ce document à laquelle s'est engagé le ministre de la justice et des libertés répond aux recommandations de la Cour des comptes et du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP).

La justice des mineurs constitue une politique publique transversale par nature. Elle répond non seulement à ses propres finalités, dont le cadre procède de normes suprêmes (internationales et constitutionnelles) et à l'accomplissement desquelles s'emploient des politiques nationales et territoriales, mais elle constitue également le vecteur indispensable d'autres politiques publiques transversales. Elle peut ainsi être considérée comme constitutive de la dimension judiciaire des moyens consacrés par l'État aux politiques transversales de l'inclusion sociale, de la ville, de la prévention de la délinquance, et de celles en faveur de la jeunesse, dont les objectifs sont tous étroitement liés. La création de ce DPT intervient en outre dans le contexte de la réforme de la justice pénale des mineurs et au moment où l'application de la loi relative à la protection de l'enfance appelle de la part de l'État des actions tendant à renforcer la coopération avec les départements.

Cette politique transversale porte sur toute la chaîne judiciaire, du signalement à la mise en œuvre de la décision de la juridiction pour mineurs. Elle implique, en plus de la mission Justice, les programmes « Gendarmerie nationale », « Police nationale », « Action en faveur des familles vulnérables », « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré », qui relèvent d'autres missions et ministères.

Le DPT « Justice des mineurs » permettra ainsi de mieux appréhender le périmètre des moyens mis en œuvre par l'État au service de cette politique.



Fait à Paris, le 26 mai 2010

François FILLON

**PAR LE PREMIER MINISTRE :**

Le Ministre du Budget, des Comptes publics  
et de la Réforme de l'État

François BAROIN